Quatrième Année. —

LE C

Toutes les insti

ABONNEMENTS
Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vos
1 an, **5** fr. ; 6 mois, **3** fr.
Pour les autres départements Fra
6 francs par an.

L'abonnement est payable d'ava

DÉCLARATIO

Considérant que le premie voir des Socialistes est de p suivre la défense des idées et doctrines qu'embrasse le gramme général de l'éman tion prolétarienne,

Considérant que l'applicatio ce programme ne saurait se cilier avec la conduite tenue l'Administration municipale tuelle, qui a constamment sec le maire et les adjoints dans l combinaisons contraires à l'u publique et leur gestion im voyante des finances com nales,

Considérant que le Conseil

Imp. A. Nicolle, 35, rue de la Pépinière.

Triplier son Capital
à toutes personnes qui en font la demande.
VERSFELD, 13, rue Mazagran, à Paris.
Livraison de titres. — Paiement de coupons
commerciaux. — Escompte de papiers. —
gratuit, etc., etc.

DENTS !
TIFRICES
INS
de)
les plus hautes Récompenses
re BOURSAUD
Bénédictine, prétent et
et consolide en fortifiant
o signaler cette antique et
tant préservatif des affections
CORDIAUX
mories Pharmacies et Droguerie

CHAMBRE A COUCHER Pichpin : Armoire à glace, Lit, Table de nuit wagonnet. . . .	depuis	216 fr. »
AMEUBLEMENT recouvert tissu fantaisie : 1 Canapé, 2 Fauteuils, 4 Chaises.	depuis	160 »
SERVICE DE TABLE Faïence décorée, 12 couverts	depuis	25 »
SERVICE DE TABLE 48 verres et 4 carafes . . .	depuis	11 75
FOURNEAU DE CUISINE Tôle et fonte, à four, chaudière émaillée.	depuis	50 »
LESSIVEUSE-SAVONNEUSE (système *Gaston Bozérian*) brevetée S. G. D. G., en Zinc, fond cuivre, évitant la rouille.	depuis	12 75
BAIGNOIRE grand modèle	depuis	32 »
APPAREIL HYDROTHÉRAPIQUE.	depuis	40 »
MALLES de dames, 8 50 ; d'hommes	depuis	8 90
VALISES, 3 25 ; PARAPLUIES.	depuis	2 95

MÉN S
PARIS — 20, Boulevar
Mobilie
VOYAGE
INSTALLATIONS D'É
ENVOI GRATIS ET FRANCO

J. JOLY
Serrurier-mécanicien
Rue de Strasbourg, 116, Nancy

Vélocipèdes de toutes marques, vente, échange, réparation.
Location avec prime (demandez le prospectus)
Bicyclettes et **tricycles à billes** partout neuves à 210 francs.
Bicyclettes à billes d'occasion, depuis 170 francs.
Installations électrique et téléphonique, depuis 50 francs tout compris.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspd.

ON DEMANDE pour Nancy et dans chaque chef-lieu de canton **Représentants** pour placement de portraits artistiques peints à l'huile, succès certain, presque sans dérangement. — Rapport sérieux.
Écrire à VERNAUCHET, à Paris, 217, rue Lafayette.

ON DEMANDE une **Débarrasseuse**
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour une grande USINE de l'Est, un bon employé sérieux et très capable, *connaissant parfaitement la langue allemande.* — Bons appointements. — On exige d'excellentes références. — S'adresser au bureau du journal.

Pommade Dermatique Moulin
Cette pommade guérit les **Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, l'Acne, Eczéma, Dartres, Herpès, Hémorroïdes, Pellicules,** ainsi que toutes maladies de la peau Elle arrête la **Chute des Cheveux** et des **Cils** et les fait repousser.
« *Monsieur, vous m'avez guéri de l'Eczéma, qui me couvrait tout le front et une partie du visage au-dessus des yeux et tout le nez.* DUSSET. »
Commissaire spécial de Police au Perthui (Pyr.-Or.)
« *Monsieur, vous m'avez guéri d'une* **Maladie de Peau**, *insupportable que je soignais en vain depuis quatre ans.* « MENARS, huis. à Sumène (Gard).
Se vend au dépôt des PILULES PURGATIVES et DÉPURATIVES MORISON-MOULIN. 2 fr. le pot, envoi franco Par la poste.
30, *rue Louis-le-Grand, PARIS*, et les bonnes Pharm.

SOLUTION
de bi-phosphate de chaux des
FRÈRES MARISTES

Etude de Me DURAT, notaire à Nanc rue Lafayette, n° 8 (successeur de M FLACH).

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le jeudi 28 avril 1892, à deu heures de l'après-midi, en l'étude de M DURAT, des immeubles ci-après désignés :

I.

MAISONS & JARDINS
SITUÉS A NANCY

1° **Une Maison**, à l'angle de la ru du faubourg des Trois-Maisons, où el porte le n° 32 et de la rue St-Fiacre, où el porte le n° 1.

2° **Un beau Lavoir**, près la Por Désilles, dit Lavoir de la Porte-Neuve avec excellent cours d'eau et trois étages d greniers et séchoirs.

3° **Une belle Maison**, de construc tion récente, sise rue de Metz, n° 15, élevée sur caves voûtées, d'un rez-de-chaussée, trois étages et mansardes ; cour, jardin et dépendances ; tient aux 3 nos suivants.

4° **Une Maison**, sise rue de Metz, n° 15 bis, semblable à la précédente, dont el forme la contre-partie.

5° **Une Maison** et dépendances, ru de l'Hospice, n° 60 bis.

6° **Un Bâtiment** d'habitation et d magasin, rue de l'Hospice, n° 60.

NOTA. Les nos 3 et 4 ne forment qu'u seul immeuble et peuvent être vendus en semble ; on peut y joindre également le nos 5 et 6.

7° **Une Maison** et dépendances, sis place de l'église St-Vincent-St-Fiacre comprenant plusieurs bâtiments et cour Cette maison peut être divisée en plusieurs lots.

II.

Terrains à bâtir. — Terrains industriels. — Jardins. — Propriété à Marbache.

Pour la désignation voir les affiches.
Grandes facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me DURAT, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE
UN
Fonds de Maison Meublée
EN PARFAIT ÉTAT D'ENTRETIEN
Revenu net : 400 francs par an.
Prix : 4,000 francs.
S'adresser au bureau du journal.

ME
HENRI ROCHEF

Quatrième Année. — N° 208. 10 CENTIMES LE NUMÉRO Du Samedi 23 au 27 Avril 1892

LE COURRIER DE L'EST

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration du sort moral, intellectuel et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

ABONNEMENTS
Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges, 1 an, **5** fr. ; 6 mois, **3** fr.
Pour les autres départements Français, **6** francs par an.
L'abonnement est payable d'avance.

Directeurs politiques : Maurice BARRÈS et A. GABRIEL, Députés

ADMINISTRATION & RÉDACTION : 2, RUE BÉNIT, A NANCY
Les Bureaux sont ouverts de 10 à 11 h. du matin et de 2 h. à 4 h. du soir, rue Bénit, 2, au 2e étage.

INSERTIONS
Annonces (4e page), la ligne.. 40 cent.
Réclames (3e page), la ligne.. 60 cent.
L'abonnement part des 1er et 16 de chaque mois. Il continue sauf avis contraire.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

DÉCLARATION

Considérant que le premier devoir des Socialistes est de poursuivre la défense des idées et des doctrines qu'embrasse le programme général de l'émancipation prolétarienne,

Considérant que l'application de ce programme ne saurait se concilier avec la conduite tenue par l'Administration municipale actuelle, qui a constamment secondé le maire et les adjoints dans leurs combinaisons contraires à l'utilité publique et leur gestion imprévoyante des finances communales,

Considérant que le Conseil municipal sortant n'a satisfait à aucun des engagements pris par lui soit en ce qui concerne les revendications ouvrières, soit à l'égard de créations et projets d'ordre général, et qu'il n'a fait preuve dans ses décisions ni de procédés corrects, ni d'appréciations intelligentes des intérêts confiés à leur garde,

Dénonce d'avance le Comité central opportuniste, qui n'est que le continuateur de l'ancienne Alliance républicaine, et met en garde le corps électoral contre les agissements d'un comité dont les candidats ne sont, pour la plus grande partie, que des hommes pris dans la majorité servile et incapable de l'ancien conseil.

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Le comité républicain-révisionniste-socialiste de Nancy a inscrit en tête de son programme pour les prochaines élections municipales ce premier article : « Représentation proportionnelle de tous les partis ».

Nous avons besoin, ici, d'indiquer l'interprétation que nous donnons à cette formule un peu sommaire et un peu vague et d'expliquer les causes lointaines et rapprochées qui ont amené nos amis à l'introduire dans leur programme.

Toutes les élections ont théoriquement pour but de mettre en présence les différentes nuances de l'opinion de manière à obtenir leur *représentation* dans les corps élus, conseils municipaux, conseils d'arrondissement, conseils généraux et Chambre des députés. Ne parlons pas du Sénat qui n'existe et ne fonctionne qu'en violation du principe de représentation. Par *représentation* nous entendons implicitement *proportion*. Les élus réunis d'une commune, d'un département ou de la nation doivent être l'image (la représentation) de l'ensemble des électeurs. Point d'image fidèle sans le respect des proportions.

Autre chose est la réalité. Ainsi, aux élections législatives dernières, il y eut une différence de cinq cent mille électeurs seulement, ce qu'on a appelé ingénieusement l'épaisseur des fonctionnaires, entre le parti qui triompha et qui détient encore le gouvernement et les révisionnistes. Or, au lieu d'être, à la Chambre, presque la moitié de députés révisionnistes, nombre que nous devrions atteindre si toutes proportions étaient gardées, nous ne sommes guère qu'une quarantaine, siégeant à « l'extrémité gauche de la salle ». Les gens de droite, à part quelques rares exceptions, ont révélé depuis deux ans et demi leur sympathie occulte pour l'ordre gouvernemental actuel en se refusant à voter contre les budgets et en sauvant, à l'occasion, les ministères. Ils ont cessé d'être révisionnistes à partir du jour où ils ont été élus.

La différence existant entre la proportion des partis dans la Chambre et dans le pays est une des faussetés du parlementarisme et une des causes de son impuissance. Cependant, par suite du grand nombre des collèges électoraux pour une même assemblée les minorités finissent toujours par y pénétrer. Seulement, elles n'y sont représentées que par un chiffre inférieur à leur proportion dans le pays.

Il n'en va pas ainsi quand il s'agit d'élections municipales et qu'une coterie s'est emparée de la place. A Nancy, par exemple, où l'opinion est cependant bien nettement divisée en trois fractions, sans compter la forte fraction des indifférents, l'opportunisme a seul toujours triomphé depuis plusieurs élections. Les listes, préparées d'abord dans les bureaux du *Progrès de l'Est* et plus tard dans les repaires de *l'Alliance* dite *républicaine*, ont été exclusivement composées d'officieux et dévoués candidats teintés de rose tendre, tandis qu'on écartait impitoyablement de toute combinaison ceux qui manifestaient quelque indépendance ou quelque radicalisme.

•

Le parti socialiste, qui s'appelait alors le parti radical, avait affirmé dans mainte circonstance qu'il était à Nancy, un élément important de l'opinion républicaine. N'importe : les opportunistes ne lui voulurent faire aucune concession.

Les opportunistes étaient dirigés à cette époque, dans notre ville, par le plus merveilleux des sophistes, le plus subtil des esprits faux, un esprit sentant à la fois l'Université et le séminaire, s'étant exercé en ces milieux sur la casuistique et les distinctions et y ayant pris une allure littéraire de prêtre et de professeur.

Sous cette habile direction, sous cette main onctueuse comme une main d'évêque, mais ferme et tenant la bride, le parti opportuniste s'empara de l'Hôtel-de-Ville et s'y installa comme chez lui. Le maître, discrètement et légitimement orgueilleux de son succès, laissa passer la cohue des Papelier et autres médiocrités et resta dans les coulisses ainsi qu'il convient à un auteur modeste. Il se borna au rôle de « faiseur de conseillers, faiseur de députés » s'estimant trop quelqu'un pour être quelque chose en pareille compagnie. Mais quels coups de férule, mes amis ! Et comme le troupeau des élus fut le troupeau de ce berger. Pas un mouton n'osait broncher. Alors, la théorie des candidatures multiples fut combattue, attaquée, niée. L'opportunisme monopolisait la République et un homme, agissant et pensant pour tous les autres, incarnait l'opportunisme. « Nul ne sera républicain hors moi et mes amis », disait-il.

La représentation proportionnelle des partis *républicains* ne fut pas admise. C'était la négation brutale des droits d'une importante minorité socialiste. C'était une nouvelle application de la maxime bismarckienne : « La force prime le droit. »

On comprend déjà que cette minorité socialiste, toujours grossissante, devenue peut-être majorité, ne soit pas d'humeur à subir de telles injustices et à se laisser une fois de plus éliminer dans les élections municipales. En vain, aujourd'hui, par des appâts grossiers, les ignares comités qui s'arrogent l'initiative électorale essayent-ils de séduire la classe ouvrière et d'être moins exclusifs que ne l'était le dictateur opportuniste dont nous avons parlé. Leurs offres sont plus offensantes encore que ne l'était l'ostracisme d'autrefois. C'est ainsi que dans un de ses conciabules, une douzaine d'imbéciles réunis ont osé écrire dans leur programme : « Admission du principe des candidatures ouvrières. »

Ils ont découvert cela cent ans après les Droits de l'Homme. Franchement, si le ramassis de cancres qui ont élucubré cette jolie pensée préside au choix de nos édiles, nous avons devant nous de beaux jours de gaîté. Ces gens-là s'imaginent que nous sommes encore au bon temps où les ouvriers n'étaient pas citoyens. C'est par une sorte de commisération qu'ils leur concéderont quelques sièges.

Tant d'hypocrites agissements, tant de ridicules prétentions, tant d'insanités débitées par de vaniteux et sots personnages qui veulent diriger la société et qu'on pourrait montrer comme grotesques à la foire de mai, ont impatienté et indigné les socialistes, pour la plupart ouvriers.

C'est pourquoi ils affirment hautement dans le premier article de leur programme le droit qu'on leur conteste : Représentation proportionnelle de tous les partis.

A. GABRIEL.

LA DERNIÈRE SEMAINE

Les journaux vivent de deux préoccupations cette semaine : les élections municipales et le 1er mai. C'est un même problème. Les manifestations des travailleurs comme leurs votes prouvent l'état où en est le parti ouvrier en France.

La particulière préoccupation de ce journal, c'est Meurthe-et-Moselle. Le 1er mai, les ouvriers auront l'occasion d'envoyer siéger des leurs dans les conseils municipaux de Nancy, de Saint-Nicolas, de Pont-à-Mousson, etc.

Le feront-ils ? Le problème est entre leurs mains. S'ils veulent prendre part à la direction politique, économique, législative de leur pays ; s'ils veulent hâter la solution des problèmes de la misère et du travail, voici une occasion de le manifester.

Jamais situation ne fut plus simple. Ils connaissent les hommes qu'on leur propose ; ils distinguent bien le petit groupe des transfuges ; ils sont à même de déjouer les habiletés où on va essayer de les envelopper. Ces intrigues ne viennent pas tant de Paris que de leur ville même. A eux de voir clair et de désirer fortement.

S'ils trouvent au contraire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, eh bien ! qu'ils reprennent les mêmes représentants.

Un fragment de l'avenir est entre leurs mains. Chaque bulletin de vote pèse sur les destinées de la classe ouvrière. Si vous voulez que demain ressemble à aujourd'hui, abstenez-vous ou votez pour l'opportuniste. Si aujourd'hui vous mécontente, votez pour le parti des réformes.

De toute façon d'ailleurs il y a intérêt pour les membres d'une classe à voir leur classe à l'Hôtel-de-Ville. On est toujours plus puissant quand on a un des siens au pouvoir.

Rien ne sert de se plaindre, si l'on n'est pas capable d'un effort.

Tandis que les opportunistes se livrent à trente-six petites combinaisons, raturant celui-ci, ajoutant celui-là, essayant de rajeunir le couteau de Jeannot qu'est leur conseil municipal, — le comité républicain-socialiste publie honnêtement et simplement son programme. A ceux qui sont las des opportunistes et qui ont le dégoût du parti des petites habiletés, taquineries et des privilèges, de savoir choisir.

Oui ou non, les électeurs de Nancy veulent-ils en finir avec cette médiocre aristocratie de quelques familles qui depuis des années ont fait de la ville leur propriété ?

Il y a dans Nancy six ou sept personnalités encombrantes dont rien n'égale le mépris qu'elles témoignent à toute occasion pour les ouvriers (se rappeler *braillards*, *voyous* et autres aménités), rien, si ce n'est l'impertinence et la hauteur de ces personnes à l'égard de la bourgeoisie même dont ils sont les ornements.

Voilà l'instant pour chacun de témoigner son sentiment.

MAURICE BARRÈS.

COMITÉ RÉPUBLICAIN-SOCIALISTE DE NANCY

PROGRAMME MUNICIPAL

Article 1er. — Représentation proportionnelle de tous les partis dans le prochain Conseil municipal.

Art. 2. — Les séances du Conseil municipal auront lieu le soir après huit heures, ainsi que les séances des commissions autant que cela sera possible.

Art. 3. — Mise en adjudication de tous les travaux et fournitures de la Ville.

Art. 4. — Interdiction d'employer des ouvriers étrangers aux travaux de la Ville, faits soit directement, soit par adjudication. — Les adjudicataires devront être français.

Art. 5. — Fixation d'un tarif minimum pour les salaires des ouvriers employés dans les travaux municipaux.

Art. 6. — Création d'une Bourse du travail.

Art. 7. — Interdiction à la Ville d'employer des étrangers.

Art. 8. — Admission des syndicats professionnels et sociétés coopératives aux adjudications publiques des travaux municipaux. Division des travaux en lots pour faciliter aux Syndicats de prendre part aux adjudications. — A rabais égal, accorder la préférence aux soumissionnaires qui font participer leurs ouvriers dans leurs bénéfices.

Art. 9. — Réorganisation de la police municipale.

Art. 10. — Création d'une école professionnelle gratuite municipale.

Art. 11. — Réorganisation du service des incendies : division de la Compagnie des Sapeurs-pompiers en quatre sections qui seront logés gratuitement dans des bâtiments appartenant à la Ville et situées à proximité des quatre portes principales de Nancy. — Création d'une écurie pour le logement des chevaux destinés à la pompe à vapeur.

Art. 12. — Suppression du Comité secret pour la délivrance des bourses et leur répartition plus équitable.

Art. 13. — Réorganisation du Bureau de Bienfaisance.

Art. 14. — Création d'un refuge de nuit.

Art. 15. — Réorganisation du service des hôpitaux. — Agrandissement de l'hôpital. — Création d'une pharmacie tenue par un pharmacien et où l'on délivrera gratuitement les médicaments aux consultants nécessiteux.

Art. 16. — Déplacement de l'hospice St-Julien actuel. — Construction d'un nouvel hospice hors ville. — Réforme du Règlement.

Art. 17. — Interdiction aux employés de la Ville de cumuler des emplois salariés, qui ne pourraient être tenus que pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de neuf heures du matin à six heures du soir.

Art. 18. — Voirie : Eclairage de toutes les rues. Installation d'égouts, de trottoirs, du gaz et de l'eau dans toutes les rues nouvelles et anciennes. — Distribution dans tout Nancy de l'eau de source. — Couverture des égouts et ruisseaux qui coulent encore à ciel ouvert. — Solution rapide des rues ouvertes par des particuliers.

Art. 19. — Organisation du balayage municipal.

Ces réformes devront être faites aussitôt que les ressources de la Ville le permettront.

Art. 20. — Surveiller la Cie du gaz, faire exécuter les procès-verbaux dressés contre elle, obtenir l'éclairage par l'électricité et au besoin dénoncer le traité. En tous les cas ne pas lui renouveler ou proroger son privilège.

Art. 11. — Réorganisation du service des voitures de place et tramways. — Intervention auprès de la compagnie pour obtenir la création à brève échéance de lignes projetées depuis longtemps.

Art. 22. — Création de deux nouveaux bureaux de poste : faubourg des Trois-Maisons et faubourg Saint-Pierre.

Art. 23. — Ouverture des crèches à 6 heures du matin et fermeture à 7 heures et demie.

Art. 24. — Création de deux cours nouveaux d'instruments de cuivre et d'un cours gratuit pour les adultes.

VŒUX

Revision de la Constitution. — Suppression du Sénat ou sa nomination par le suffrage universel. — Abolition des Octrois.

Est-il vrai que l'administration de l'hôpital soit si défectueuse que des malades sont oubliés jusqu'au soir dans les salles de consultation, que d'autres meurent faute de soin, soit à la porte de l'hôpital soit dans les salles d'attente, que les contagieux restent des semaines et même des mois sans recevoir la visite d'un médecin ?

Notre Plan - Notre Programme

Jusqu'ici les minorités n'ont jamais trouvé dans les assemblées communales les sièges auxquels elles avaient droit. Le Parti modéré a toujours profité de nos querelles. Il est temps que notre rôle de dupe finisse et nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour nous aider à nous débarrasser de ceux qui depuis vingt ans grâce à notre inaction et à nos dissensions détiennent à eux seuls l'administration de la Ville.

La loi veut que la majorité seule ait le droit d'être représentée.

Cette loi est ridicule, car si la minorité a les mêmes devoirs que la majorité, elle a aussi les mêmes droits : la loi est donc profondément injuste, car elle favorise les uns au détriment des autres, et elle est basée sur ce principe faux : que les plus forts oppriment les plus faibles.

Mais les faibles, s'ils le veulent, peuvent devenir les plus forts : il leur suffit de s'entendre et de marcher en troupes serrées contre la majorité ou soit disant telle.

En effet en 1888 aux élections municipales sur 10.000 électeurs environ : les opportunistes obtinrent 4.714 voix en moyenne, les socialistes 3.793 et les conservateurs 2.487.

Les 4.700 opportunistes envoyèrent au Conseil 36 des leurs et les 6.300 opposants furent battus.

La véritable minorité est donc représentée au Conseil municipal par 36 conseillers, et la vrai majorité n'a pas d'élus.

C'est cet état de chose qu'il faut réformer et c'est pourquoi nous adoptons comme premier article de notre programme :

Représentation proportionnelle de tous les partis politique.

La représentation proportionnelle est la seule pratique, la seule conforme à l'Equité et à la Justice, car elle permet à tous les partis de faire défendre leurs intérêts dans l'assemblée communale.

Elle a pour avantage de faciliter un contrôle presqu'impossible actuellement et de stimuler le zèle de tous : les travaux d'une pareille assemblée ne peuvent être que fertiles en bons résultats.

Nos adversaires du parti républicain modéré exploiteront assurément cet article contre nous et chercheront à nous représenter comme des alliés de la réaction. Deux mots d'explications les réduiront au silence : Si nous faisons une liste unique ou conservateurs, indépendants et socialistes se trouveront unis : *chaque parti gardera son indépendance politique* et l'alliance ne doit durer que le temps nécessaire pour culbuter les opportunistes et composer un *conseil municipal où chacun aura la place qui lui est due.* Les Conservateurs voteront bien souvent contre les socialistes, qui d'ailleurs leur rendront la monnaie de la pièce, aussitôt qu'ils s'agira de questions touchant même de loin la politique : mais pour des questions d'affaires les uns et les autres peuvent s'entendre.

Reste la nomination des délégués sénatoriaux : cette petite opération ne se présente qu'une fois pendant une session et les socialistes et les indépendants (qui sont républicains) auront toujours la majorité et les délégués seront républicains. Il faut d'ailleurs espérer que sous peu le Sénat sera mort de langueur et que cette institution vieille et surannée aura disparu.

Si tout cela n'a pas convaincu nos confrères opportunistes nous leur rappelons certaine affiche de 1889 où M. Goulette avec l'assentissement des candidats Noblot, Papelier, Colson faisaient appel au concours des conservateurs. M. Goulette, qui copie toujours quelqu'un dès qu'il prend la plume, avait composé une affiche qui avait la prétention de singer les proclamations de Bonaparte et nous nous souvenons qu'elle se terminait par ces mots : « Conservateurs soit, mais surtout honnêtes gens. »

Si donc nous nous unissons à des électeurs dont les opinions diffèrent des nôtres, nous ne faisons que suivre en cela l'exemple qui nous fut donné par le *Progrès, l'Est, la Dépêche* etc., et nos adversaires seraient mal venus de s'en plaindre.

Le principe de la représentation proportionnelle étant posé, reste à étudier comment nous l'avons établi.

Le moyen le plus commode pour se rapprocher le plus près possible de la véritable composition des partis à Nancy était de prendre pour base une des élections dernières où chaque parti put se compter.

Nous n'avons pas pris pour base les élections législatives ; nous nous faisions la partie trop belle et nous avons cru plus juste de nous appuyer sur les résultats des élections de 1888,

En faisant trois simples règles de trois, nous trouvons que les opportunistes ont droit à 16 sièges, les socialistes à 12 et les conservateurs à 8. Les conservateurs ont fait eux-mêmes abandon de deux sièges au profit des républicains modérés et la proportion arrêté est la suivante :

Conservateurs 6
Modérés. 18
Socialistes 12

Cela posé le comité socialiste a choisi ses candidats, les conservateurs ont désigné les leurs. Quant aux 18 sièges restant ils échoient à 18 candidats présentés par un Comité qui comprend des républicains modérés et surtout des républicains indépendants. Le choix des candidats a été fait par chaque comité sans aucune intervention des deux autres. Chacun est resté libre chez soi.

Nous ne devons rester unis que jusqu'à la proclamation du scrutin définitif. Si l'entente continue ensuite tant mieux. *Quoique présentés sur la même liste les candidats ne se doivent qu'à leurs comités et aux programmes qui leur sont imposés par les leurs et le vote d'un parti pour les candidats des deux autres fractions de liste n'engage nullement sa liberté et n'est pas une abdicatton de ses croyances politiques ; ce vote ne doit servir qu'à aider les uns et les autres à faire entrer au Conseil quelques-uns des leurs.*

Ce qui remplace l'*Alliance républicaine* et qui marche sous la conduite de M. de Courteville a bien compris qu'il était temps d'ouvrir le Conseil au parti avancé. Mais comme toujours le Comité opportuniste n'agit pas avec loyauté (politiquement parlé) car s'il fait inscrire en tête de ses programmes « *Admission du principe des candidatures ouvrières* » il se hâte de retirer ce qu'il a accordé et réduit les candidatures à une par section.

Ce qui est pire les candidats ouvriers seront choisis parmi les soumis à la tutelle opportuniste et les ouvriers seront encore une fois trompés. Aucun d'eux n'a d'ailleurs été dupe de cette manœuvre trop intéressée.

M. D.

AVIS IMPORTANT

A partir de mardi 26 courant, une permanence fournie par les délégués des Comités qui ont accepté la représentation proportionnelle, se tiendra tous les jours, de 4 heures de l'après-midi à 7 heures du soir à la disposition des électeurs.

Les électeurs de Nancy trouverons toujours plusieurs délégués à qui ils pourront formuler leurs vœux. Les candidats se tiendront aussi à la dispositions des électeurs pour leur fournir toutes les explications dont ils peuvent avoir besoin.

On pourra également se procurer des bulletins de vote et des programmes ainsi que des journaux de propagande.

Nous invitons vivement les électeurs à se mettre en relation avec les candidats, de façon à ce qu'ils puissent les connaître avant de leur accorder leurs votes.

Le local choisi est la Brasserie Viennoise, 1er étage, ancien local du cercle des étudiants.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
DU 1er MAI 1892

De nombreux électeurs appartenant à diverses fractions politiques, fatigués de subir le joug despotique de la coterie opportuniste, qui depuis trop longtemps règne en maitresse à l'Hôtel de Ville, ont décidé de faire leurs efforts pour doter la ville de Nancy d'un conseil municipal qui soit la représentation aussi exacte que possible de l'ensemble des électeurs.

A cet effet, il a été organisé un Comité républicain indépendant, qui s'est abouché avec le Comité républicain socialiste et le Comité conservateur D'un commun accord ces trois comités ont arrêté la liste suivante qu'ils présentent aux électeurs, en opposition à celle du Comité central opportuniste — chaque groupe politique conservant son programme et sa liberté absolue.

Liste de représentation proportionnelle des républicains indépendants, des républicains socialistes et conservateurs.

MM.

Aubry, président de la Chambre syndicale des coupeurs en chaussures.
Barbier, architecte.
Bernard de Jaudin, ancien magistrat.
Bournique, du Dock des Bâtiments.
Bouttier, ancien négociant, trésorier du Comité socialiste.
Charbonnier, propriétaire.
Cherrier, secrétaire de la Chambre syndicale de l'ameublement.
Cordier, ancien chef de bataillon.
Courtois, avocat.
Farrouch, membre de la Lygue syndicale pour la défense des intérêts du commerce.
Fritsch, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs de limes.
Gérard, tanneur.
Gervaize, avocat.
Gouttière-Vernolle, directeur du *Nancy-Artiste*.
Grandgérard, entrepreneur de peinture.
Guichon, président de la Chambre syndicale de la menuiserie.
Joly, métallurgiste, président de la Société de consommation.
Lacaille (Ernest), membre de la Chambre syndicale de la cordonnerie.
De Landrian, ancien receveur particulier des finances.
Lotz, ancien chef de dépôt de la Compagnie de l'Est.
Mège, entrepreneur de menuiserie.
Mougin, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs de pierres et maçons.
Mulot, ingénieur civil.
Noel, de la Chambre syndicale des limonadiers et maîtres d'hôtel.
Peignier, père, ancien greffier.
Philipps, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs d'habits.
Pidolot, membre de la ligue des intérêts du commerce.
Quintard (Léopold), propriétaire.
Renard, avocat.
Rougieux, architecte.
Ruttinger, pharmacien de 1re classe.
A. Schuller, employé de chemin de fer.
Soulard-Stein, négociant, président du Comité socialiste.
Thomas, propriétaire, représentant de commerce.
Valet, représentant du Syndicat de la boucherie.
De Vienne, ancien magistrat.

Est-il vrai que M. le Maire a jeté au panier l'offre de M. Hinzelin, de prendre part à l'adjudication de l'affichage municipal et qu'il a fait un monstrueux passe-droit en faveur de l'escroc Gugenheim ?

LES CANDIDATURES OUVRIÈRES ET LE COMITÉ CENTRAL

Le *Comité central* fils de l'*Alliance républicaine* a cru faire œuvre de bonne politique en adoptant le principe des candidatures ouvrières.

Le *Progrès de l'Est* a démontré clairement que la rédaction de cet article était mauvaise et qu'on accordait en 1892 un droit qui existait depuis un siècle. Depuis longtemps en effet les ouvriers ont le droit d'entrer dans les assemblées municipales, départementales ou législatives.

Mais un droit n'est pas toujours exercé, et les gens qui ont fabriqué cet article ont bien vu que si les ouvriers avaient le droit d'être élus, on ne leur avait jamais donné à Nancy la possibilité de se faire élire.

Depuis 1870 (pour ne remonter qu'au début de la République actuelle) les ouvriers avaient joui constamment de ce droit, mais jamais les opportunistes ne firent aux ouvriers la moindre place dans leur assemblée, et aux prochaines élections leur intention est de réduire au minimum la part des travailleurs.

Cet article est une tromperie et nous allons expliquer pourquoi. L'idée sinon de représentation proportionnelle, du moins de concentration républicaine, s'est imposée aux opportunistes pour donner une chance de réussite à la liste du comité central. Le parti opportuniste s'est rendu compte que le gâteau était trop gros pour lui seul et que beaucoup d'électeurs même parmi les républicains modérés trouvaient monstrueux qu'un seul parti s'arrogeât le droit de conduire les affaires de la Ville, à l'exclusion des deux minorités qui réunies forment une majorité écrasante.

De plus l'administration du conseil sortant fut peu brillante : le maire s'était mis à dos les conseillers et les conseillers se sont aliéné la population. Il fallait trouver un remède pour sauver l'opportunisme, refaire un nouveau conseil opportuniste et donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique. C'est alors que le jésuitisme opportuniste se montra tout entier.

On créa pour la circonstance un nouveau parti, celui des ouvriers et l'on espéra faire accroire aux électeurs qu'on faisait de la concentration avec un parti plus avancé, tout en n'accordant aucun siège ni aux radicaux ni aux socialistes. Le Comité central joua sur les mots : de sa propre autorité il déclara qu'ouvrier était synonyme d'anti-opportuniste. Cette idée accréditée dans le public il ne restait qu'à choisir six ouvriers amis du préfet, des opportunistes et le tour était joué.

Malheureusement pour les opportunistes, cette malice est cousue de fil blanc et les ouvriers n'en ont pas été dupes. Ils ont compris que les six candidats ouvriers n'étaient pas des leurs et qu'ils étaient fatalement des opportunistes comme les 30 autres candidats du Comité central.

Pour que les intentions du Comité central aient pu paraître sincères, il aurait fallu que ce comité fît nommer les six candidats exclusivement par les ouvriers de Nancy et qu'il ne les désignât pas en petit comité.

Cette opposition d'ouvriers et de républicains modérés est un non-sens. Les ouvriers ne sont pas un parti : les uns sont opportunistes, d'autres radicaux, la généralité socialiste et quelques-uns conservateurs. Pour être logiques les opportunistes s'ils avaient tenu à conserver la classification d'ouvriers auraient dû diviser leurs candidats en ouvriers, bourgeois et gentilshommes.

Ou bien si réellement ils pensaient choisir des candidats avancés en prenant six ouvriers, ils devaient s'adresser à un groupe politique tout formé, le comité socialiste.

Ils n'ont fait ni l'un ni l'autre. Les opportunistes nous en avons la certitude ont voulu, comme on dit vulgairement, rouler la classe ouvrière. Ils ont fait fausse route *car tous les groupes ouvriers ont accepté le programme socialiste et leurs candidats figurent sur la liste de représentation proportionnelle avec les candidats socialistes.* C'était la meilleure réponse à faire aux propositions de l'intègre M. Bichat, dont les pompeuses déclamations n'ont persuadé personne.

M. DERVILLAT.

Est-il vrai que M. le Maire a refusé de retirer le monopole de l'affichage à Gugenheim, alors qu'il savait que Gugengeim avait violé le cahier des charges, en volant une dizaine de mille francs aux divers comités politiques de Nancy ?

LE COMMENCEMENT DE LA DÉBACLE

Le citoyen Lacaille (Jules) conseiller prud'homme qui s'était fourvoyé dans le comité du canton Nord a écrit à M. de Courteville président dudit comité la lettre suivante :

Nancy, le 23 avril 1892.

« Monsieur de Courteville,

« J'ai l'honneur de vous adresser cette présente pour vous faire parvenir ma démission de membre du groupe républicain du canton Nord.

» Cette démission n'aurait rien d'extraordinaire, si elle n'était accompagnée d'une protestation qui me paraît très légitime.

» En effet, dans la commission de douze membres chargée d'élaborer un programme municipal, on avait adopté un article ainsi conçu : « Consultation de la Fédération « des syndicats pour le choix des candidatures ouvrières, ou, à défaut, de la Fédé- « ration consultation des syndicats eux- « mêmes. »

» Je crois que l'article en question a été vite oublié, car je me suis aperçu que l'on avait procédé d'une manière toute différente, que l'on s'est servi du même système dont se servait l'ancienne Alliance républicaine et que l'on a adopté pour principe que « plus l'on changera plus cela sera la même chose. » Ce qui m'étonne le plus c'est que dans cette commission de douze membres nous étions trois ouvriers et que mes deux collègues, MM. Stamm et Lacour, au lieu de protester contre cette manière d'agir, — ce qui eût été leur devoir ont accepté dans ces conditions la candidature.

» Je n'ai pas ici à m'occuper ni de leurs opinions ni de ce qu'ils font. Seulement, il me sera bien permis de les supplier, dans le cas où ils seraient élus conseillers municipaux, d'avoir un peu plus de mémoire pour soutenir leur programme qu'ils n'en ont pendant la période électorale. Quant à l'indifférence dont j'ai fait preuve jusque maintenant au sujet des élections municipales et que vous avez dû certainement remarquer, cela tient tout simplement à ce qu'ayant toujours été socialiste et l'étant encore aujourd'hui plus que jamais, je n'aurais jamais accepté de travailler à la formation d'une liste qui aurait eu pour adversaires des socialistes. Je dois vous dire que je repousse à l'avance toute idée que l'on pourrait m'attribuer d'ambition personnelle, car je crois avoir donné des preuves suffisantes en refusant à plusieurs reprises la candidature au conseil municipal, pour que l'on puisse s'apercevoir que je ne travaille pas dans des conditions pareilles.

» C'est donc avec une indépendance formelle que je me permets et vous prie de m'excuser de vous avoir écrit ces lignes.

» Jules LACAILLE.
» *Conseiller prud'homme.*

Nous étions certain de ce qui arriverait. Les ouvriers ne se trouvaient pas à leur place au milieu des opportunistes. Le parti qui a l'honneur (?) d'être dirigé par le désintéressé M. Bichat a voulu enrôler les ouvriers uniquement pour s'en servir comme machines à voter.

Les ouvriers ont vu clair dans le jeu malpropre des opportunistes et ils refusent d'être des dupes.

La lettre du citoyen Lacaille nous cause d'autant plus de plaisir, que ce dernier nous était en principe plutôt hostile que favorable. Nous félicitons sincèrement le citoyen Lacaille de son attitude digne et son indépendance d'esprit. Sa lettre est une dure leçon donnée aux opportunistes et elle est une preuve que l'ouvrier reste et restera toujours un ami sincère de la liberté et l'ennemi irréconciliable de toute coterie.

F. M.

Est-il vrai que la municipalité a concédé pour dix ans et sans adjudication, la fourniture des pavés de la ville a deux industriels dont les carrières sont situées en Allemagne ? Est-il vrai que la municipalité a passé outre, malgré la protestation des carriers français ?

Est-il vrai que la municipalité grâce au marché conclu avec ces industriels, paye les pavés 80 centimes le mètre carré plus cher que par le passé ?

LES CANDIDATS DU COMITÉ RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Voici les noms et titres des douze candidats portés par le Comité socialiste sur la liste de représentation proportionnelle.

Neuf candidats appartiennent aux Chambres syndicales et les trois autres ont été désignés par le Comité républicain socialiste.

Les douze candidats se sont engagés à défendre le programme socialiste et à faire tous leurs efforts pour le faire triompher.

Nous sommes certains que tous les vrais républicains donneront leurs suffrages à nos candidats.

CANDIDATS DU COMITÉ SOCIALISTE

Soulard-Stein, négociant, président du Comité socialiste.
Bouttier, ancien négociant, trésorier du Comité socialiste.
Aubry, président de la Chambre syndicale des coupeurs en chaussures.
Cherrier, secrétaire de la Chambre syndicale de l'ameublement.
Fritsch, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs de limes.
Guichon, président de la Chambre syndicale de la menuiserie.
Schuller, agent de train à la Compagnie de l'Est.
Joly, métallurgiste, président de la Société de consommation.
Lacaille (Ernest), membre de la Chambre syndicale de la cordonnerie.
Mège, entrepreneur de menuiserie.
Mougin, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs de pierre et maçons.
Philipps, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs d'habits.

Réorganisation du service des hôpitaux. — Agrandissement de l'hôpital. — Création d'une pharmacie tenue par un pharmacien et où l'on délivrera gratuitement les médicaments aux consultants nécessiteux. — Création du pavillon de convalescents.

Nous avons déjà raconté à cette place ce qui se passe à l'hôpital civil par la faute d'une administration insuffisante. Des malades qui se sont vu refuser l'entrée de l'hôpital sont morts soit dans la salle de consultation soit dans la rue. Malgré les billets d'entrée signés du médecin le Directeur refusait des malades. Pendant trois mois les contagieux n'ont pas vu de médecins. Un autre malade me disait à la réunion des syndicats qu'il était resté un mois dans ce service et qu'il n'a vu que deux fois un docteur.

D'autres fois des malades à peine convalescents sont mis à la porte pour faire de la place à de nouveaux malades et meurent souvent d'une rechute.

Tous ces faits montrent que l'administration est incapable, mais elle n'est pas seule coupable et les édiles qui ont décidé la création du nouvel hôpital ont aussi une large part de responsabilités. On a voulu faire grand et monumental. L'argent engouffré inutilement à élever de massives constructions en pierres de taille aurait pu utilement servir à multiplier les salles et à augmenter les lits.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire d'agrandir l'hôpital et de créer un grand nombre de nouveaux lits pour que tous les malades puissenty trouver des soins. Le programme du Comité central est d'accord avec nous, mais il ne demande cet agrandissement que s'il est reconnu nécessaire. Or tous les jours malgré l'encombrement des salles (il y a toujours un quarantième de malades de plus que le nombre fixé), les médecins sont forcés de refuser plusieurs malades. L'agrandissement de l'hôpital s'impose donc dès aujourd'hui.

La question de la pharmacie est non moins importante. Une religieuse *sans diplôme* est chargée de la pharmacie. Cet état de choses est contraire à la loi et il est de toute nécessité pour la sécurité des malades qu'un pharmacien diplômé soit chargé de ce service. La sœur pourra trouver aisément dans une salle de l'hôpital, l'occasion de mettre son dévouement au service des malades.

Enfin le nouveau Conseil doit créer à l'hôpital une pharmacie gratuite. Actuellement il n'y a que les assistés du bureau de bienfaisance qui reçoivent leurs médicaments gratuitement. Ces médicaments qui sont au nombre de six au maximum sont délivrés par n'importe quel pharmacien. Ce système coute très cher à la ville car nul n'ignore que les pharmaciens ne sont pas connus pour vendre leur marchandise bon marché.

D'un autre côté les malades qui viennent consulter à l'hôpital ne payent pas il est vrai la consultation, mais ils sont forcés de faire préparer à leurs frais les ordonnances qu'on leur délivre. C'est un non sens. Car les personnes qui viennent à l'hôpital pour consulter le médecin ne sont pas assez riches pour payer leurs médicaments. Nous voudrions donc qu'avec la consultation gratuite on délivre gratuitement sur mention spéciale du médecin les médicaments ordonnés. De cette façon seulement les consultations peuvent être utiles.

Les dépenses seraient minimes car les ville achèterait en gros les médicaments comme tous les pharmaciens et elles économiseraient les bénéfices que font actuellement les pharmaciens sur les ordonnances gratuites du bureau de bienfaisance.

A la question de l'hôpital se rattache celle de Saint-Julien. Ce n'est un secret pour personne que l'hôspice de la rue Saint-Julien est dans des conditions d'hygiène déplorables. Cette année une épidémie d'influenza a enlevé en peu de jours une cinquantaine des pensionnaires de la maison. La ville peut à bon marché construire un nouvel hospice conçu d'après les théories nouvelles. En vendant le terrain de l'hôpital actuel elle réalisera un bénéfice considérable. Si elle achète hors ville des terrains à 5 ou 6 fr. le mètre elle pourra construire un nouvel hospice avec la différence entre les frais d'achat et de vente.

Est-il vrai que peu soucieuse des intentions des protectionnistes de la Chambre, qui sont pourtant des opportunistes, la municipalité paye aux deux carriers allemands la moitié des droits de douanes ?

LES Ouvriers et les Candidatures
DU COMITÉ CENTRAL

Nous avions raison de dire que les ouvriers seraient encore une fois trompés par les opportunistes, qui ne vivent que par le mensonge et la fausseté.

En tête de leur Programme les pantins du Comité Central avaient inscrit :

« Admission des candidatures ouvrières (une par section). »

Nous avons cherché en vain dans les trente-six noms, huit candidats ouvriers nous n'en trouvons que quatre et ces noms sont encore discutables.

Nous faisons les ouvriers juges de l'escobardise du Comité Central qui essaye de faire passer pour des ouvriers les candidats suivants :

MM. Bastien, cons. sort., fabricant de machines à coudre.
Grosjean, charpentier qni occupe huit ouvriers.
Klein, chef d'entretien à la Cie de l'Est.
Bize, chef de train.

Ces deux derniers sont des employés et même des employés supérieurs de la Cie de l'Est et non des ouvriers.

Puis viennent :
MM. Maire, tourneur-mécanicien ;
Grosjean fils, jardinier ;
Lacour, peintre.
Stamm, tailleur de limes.

Les deux premiers seuls sont ouvriers. Quant à Lacour et Stamm, ils sont trop désavantageusement connus parmi les ouvriers pour qu'il soit utile de s'occuper d'eux. Stamm en particulier a été expulsé du Comité radical en 1888 et depuis ce temps il cherche une compensation chez les opportunistes qui la lui donneront sous forme de place de concierge, je ne sais dans quel asile.

Nous avons le droit en présence de cette violation flagrante d'une de leurs promesses de dire aux opportunistes qu'ils mentent et qu'ils violeront leur programme de 1892 comme ils ont violé tous les autres.

Vous êtes des fumistes et des gens de mauvaise foi !

Est-il vrai que malgré les promesses du programme de 1888, la municipalité accorde encore de nombreuses fournitures à des amis, sans les soumettre à une adjudication et qu'un pharmacien de la ville jouisse de la faveur de fournir tous les hôpitaux ?

ELECTIONS MUNICIPALES
Les Républicains Indépendants.

Le comité républicain indépendant avait convoqué, samedi soir, ses adhérents, qui ont, en grand nombre, répondu à l'appel.

Les articles du programme (qu'on lira ci-dessous) ont été discutés et adoptés à l'unanimité.

Nous croyons que ce programme vise certains points importants, que les autres groupements ont négligés.

L'exposé qui précède l'article 1er est suffisamment net pour que nous nous dispensions de répondre plus longuement aux baroques critiques d'une feuille de l'Alliance.

PROGRAMME
DU
COMITÉ RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Les candidats présentés par le Comité s'engageront à déclarer que tous ils sont entièrement dévoués aux institutions républicaines et adversaires du pouvoir personnel.

Article 1er. — Représentation proportionnelle de toutes les opinions dans le conseil municipal.

Art. 2. — Mise en adjudication de tous les travaux et fournitures de la Ville à l'exception des travaux artistiques. — Les adjudicataires devront être Français.

Art. 3. — Interdiction à la Ville d'employer des personnes de nationalité étrangères.

Art. 4. — Admission des syndicats professionnels et sociétés coopératives aux adjudications publiques des travaux municipaux et fournitures.

Art. 5. — Réorganisation des services de la police et des incendies.

Art. 6. — Création d'une école municipale professionnelle.

Art. 7. — Création d'un asile de nuit.

Art. 8. — Réorganisation du service médical des hôpitaux. Création d'une pharmacie tenue par un pharmacien. Mise en adjudication de la fourniture des médicaments

Art. 9. — Construction, hors ville, d'un nouvel hospice pour les vieillards. Réforme du règlement actuel.

Art. 10. — Interdiction absolue aux ingénieurs, architectes, chefs de service et employés de la Ville de cumuler des emplois salariés qui ne pourraient être tenus que pendant les heures ordinaires de bureau.

Art. 11. — Installation d'égouts, de trottoirs, du gaz et de l'eau dans toutes les rues anciennes et nouvelles. A dater de ce jour, aucune rue *nouvelle* ne pourra être reçue sans l'autorisation du conseil municipal.

Art. 12. — Distribution dans toute la ville des eaux de source. Couverture des ruisseaux et égouts à ciel ouvert.

Art. 13. — Organisation du balayage municipal et d'un service d'enlèvement des immondices.

(Les réformes indiquées aux articles 11, 12 et 13 seront faites aussitôt que les ressources de la Ville le permettront et *sans nouvel emprunt*).

Art. 14. — Surveillance de la Compagnie du gaz et exécution stricte des procès-verbaux dressés contre elle.

Interdiction formelle de lui renouveler ou prolonger son privilège.

Art. 15. — Réorganisation du service des voitures de place et tramways. — Intervention auprès de la Compagnie pour obtenir la création, à bref délai, des lignes projetées.

Art. 16. — Création d'un quatrième bureau de postes au faubourg des Trois-Maisons.

Art. 17. — Inspection rigoureuse des produits destinés à l'alimentation et principalement des viandes abattues.

Création d'un laboratoire municipal d'analyses.

Art. 18. — Réforme du Bureau de bienfaisance pour arriver à la répartition équitable des ressources qu'il possède entre les nécessiteux. Nomination d'une commission chargée de s'entendre avec les différentes Institutions charitables de la ville au sujet de la distribution des secours. — Réforme sérieuse du service médical.

Art. 19. — Réforme et amélioration des règlements des marchés publics. — Recherche des moyens propres à favoriser le petit commerce.

Art. 20. — Interdiction d'accorder aux marchand forains aucune prolongation de séjour.

Art. 21. — Révision des tarifs d'octroi et dégrèvement des taxes qui frappent les denrées alimentaires.

Art. 22. — Agrandissement et déplacement de l'école des Beaux-Arts.

Vœux.

Etablissement d'une taxe sur les étrangers. — Réforme des règlements d'hygiène de façon à protéger efficacement la santé publique. — Création d'une Université à Nancy.

UNE LETTRE DE M. PARISOT

M. Parisot adresse à l'*Est Républicain* la lettre suivante :

« Nancy, 23 avril 1892.

« Monsieur,

« *Je ne suis pas monarchiste, et je ne l'ai jamais été.* Il est très vrai que je suis conservateur, mais cela ne m'empêche pas d'être en même temps républicain.

« Je connais des gens qui ne veulent pas admettre que les deux choses puissent se concilier ; mais, vous le savez, monsieur, on perd son temps à nier les faits, et, à supposer qu'il vous reste des doutes à cet égard, j'espère que les prochaines élections législatives achèveront de vous convaincre que les conservateurs républicains existent, et qu'ils sont en nombre.

« Si j'avais été me faire inscrire au comité républicain du canton Est, comme certaines personnes de votre connaissance me l'avaient proposé, vous ne songeriez sans doute pas, en ce moment, à me faire de mauvaises chicanes. Je serais à vos yeux un républicain... de la plus belle eau. Ne l'ayant pas fait, il me faut renoncer à trouver grâce devant vous : je tâcherai de m'en consoler.

« Il ne m'appartient pas de parler au nom de M. Menjaud, dont les opinions politiques ne me sont pas suffisamment connues : mais je puis vous affirmer qu'il n'est pas membre du comité républicain indépendant ; il n'assistait même pas à la réunion de mercredi soir ; du moins personne ne l'y a vu.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« R. PARISOT. »

Est-il vrai que pour couvrir le déficit qui augmente chaque année, la municipalité a vendu une grande partie des biens communaux ? Cela est constaté dans le bulletin administratif où M. Marcot déclare que le rendement des biens communaux a diminué de 16.000 fr. et qu'on en a vendu pour deux millions et demi ?

L'EXPLOSION
DU RESTAURANT VÉRY

Hier soir, à neuf heures et demie, la boutique du marchand de vins Véry, où Ravachol a été arrêté, a sauté. On compte cinq victimes.

Le bruit de ce nouvel attentat s'est répandu avec une rapidité extraordinaire et a causé dans tout Paris une émotion, une consternation extrêmes.

Ce qui a frappé tout d'abord les esprits, c'est que la maison sinistrée était, de toutes les maisons de Paris celle qui, se trouvant la plus exposée, devait être la mieux surveillée.

Le restaurant Véry, situé comme on sait boulevard Magenta, 22, était complètement détruit et réduit en miettes. La devanture avait été projetée à plusieurs mètres de distance. Les tables et les chaises jonchaient le trottoir, ainsi qu'une quantité de débris de toute sorte. Des cris terribles partaient de l'intérieur de la boutique où se trouvaient une quinzaine de consommateurs. On organisa les premiers secours. Le restaurant était plongé dans une obscurité profonde, ce qui ajoutait à l'horreur du désastre.

Plusieurs personnes furent aussitôt retirées de la boutique et transportées à la pharmacie Magenta, située à l'angle du boulevard Magenta et de la rue de Lancry.

Parmi elles était le patron de l'établissement, M. Véry, qui se trouvait au comptoir au moment de l'explosion. Il a été relevé presque sans connaissance, tandis qu'un de ses garçons, nommé Cadieu, qui était à ses côtés, en était quitte pour quelques contusions sans gravité. En même temps, Lhérot, le beau-frère de Véry, sortait à son tour, soutenant dans ses bras, Mme Véry, sa sœur, qui était complètement inanimée mais qui n'avait pas reçu de blessure grave. Il dînait dans l'arrière-boutique. C'est pourquoi il n'a pas été atteint.

Les honnêtes gens de tous les partis protesteront contre de pareilles infamies et demanderont au gouvernement d'en finir au plus vite avec cette bande de misérables que rien ne peut excuser.

Encore M. Bichat
Question universitaire

Nous recevons d'un correspondant la lettre suivante que nous insérons *in extenso*. Notre correspondant est un membre de l'enseignement tout comme l'intègre M. Bichat. Il connait les questions universitaires à fond ; il sait quels honteux tripotages se commettent au sein de cette Université qui devrait être à l'école de la Vertu, mais qui hélas ! comme tout ce qui touche le gouvernement s'est corrompu au contact des Constans, Rouvier, Ferry et autres.

Nous espérons bien que notre correspondant deviendra notre collaborateur : notre journal soutient la cause de l'exploité contre l'exploiteur, même s'appelerait-il Bichat et serait-il professeur de Faculté, conseiller municipal, conseiller général, président du Comité central, etc., etc.

Nous regardons comme un devoir de démasquer tous ces faux bonhommes qui prêchent la fraternité et l'égalité et qui ne les pratiquent pas, et qui n'ont même pas l'excuse de défendre une mauvaise cause par conviction et par désintéressement :

« Mon cher Monsieur,

« Dans votre avant dernier numéro du *Courrier de l'Est*, vous vous étonnez de n'avoir pas trouvé dans les journaux dévoués à la coterie ferryste ou juive (car les deux sont synonymes), une défense ou même une excuse en faveur de la bourse octroyée au fils du sieur Bichat : Vous aviez cependant fait la partie belle aux apologistes du clan opportuniste. Ils auraient pu, à propos de l'article où vous dénonciez aux électeurs en termes si modérés l'inqualifiable abus de la gratuité accordée à ce Monsieur, jouer sur les mots et vous répondre que ledit Bichat avait usé du droit accordé à tout citoyen de présenter son fils aux examens de la bourse. Ils ont fort probablement craint un coup droit comme riposte.

« Les fonctionnaires de l'enseignement secondaire ont seuls droit à la *remise des frais d'études*. Vos lecteurs et les électeurs en général qui ne sont pas au courant des fumisteries universitaires, se demandent peut-être ce que signifie cette expression. Comme résultat, il n'y a pas de différence entre une *remise de frais d'études* et une bourse. Dans les deux cas on est dispensé de passer à la caisse de l'économat au début de chaque trimestre, les deux termes peuvent donc être pris comme synonymes par le public. La différence est dans le point de départ de la gratuité.

Une bourse nationale, départementale ou communale ne peut être donnée qu'à un jeune homme ayant satisfait aux épreuves écrites et orales d'un concours. Ce concours porte sur un programme déterminé par l'âge du candidat : si le candidat a dix ans, je suppose, il est interrogé sur le programme de la classe de sixième ; onze ans sur celui de la classe de cinquième, etc., etc. Tout le monde peut, indistinctement, se présenter au concours ; l'admission constitue un des titres du candidat à l'obtention d'une bourse. Il doit cependant ou plutôt ses ascendants, doivent posséder d'autres titres. Les parents doivent avoir rendu des services à l'Etat : *ils doivent surtout justifier que leur situation de fortune* les met dans l'impossibilité de donner à leurs enfants l'instruction à laquelle ils prétendent pour eux, mais bien souvent (et c'est le cas du jeune Bichat) il suffit d'être *le fils à papa* pour que la bourse soit accordée. Notre impartialité nous fait un devoir de constater que l'élève Bichat est dans les conditions intellectuelles voulues pour jouir de la *faveur* qui lui a été faite, mais le sieur Bichat, doyen de la Faculté des sciences, est-il dans les conditions pécuniaires exigées par la loi ?

«Examinons maintenant le second terme qui peut induire le public en erreur. Qu'est-ce qu'une « *remise de frais d'études !* » C'est la dépense de payer accordée par le bon vouloir de l'administration universitaire aux ayant-droit, c'est-à-dire aux professeurs de l'enseignement secondaire et attribuée illégalement par l'arbitraire de la même administration aux jeunes gens dont le principal mérite est d'avoir un papa influent à divers titres. Il a été fait de ces *remises de frais d'études* un abus tellement criant que le budget des lycées en a été absolument grevé. L'administration supérieure a dû intervenir et restreindre la distribution de ces faveurs qui servaient principalement à payer des services électoraux. Elle a décidé que dorénavant la *remise des frais d'études ne serait accordée que pour trois ans* et que, passé ce laps de temps, tout élève bénéficiant de cette remise devrait passer le concours de la bourse. C'est ainsi que le sieur Bichat a été obligé, l'an dernier, de soumettre son fils au régime commun et de solliciter du gouvernement la consécration, enregistrée par « l'Officiel » sous le nom de *bourse de la remise des frais d'études* dont il jouissait depuis que son fils était entré au lycée. Sans cette mesure prise par l'autorité supérieure, vous ignoreriez encore avec le grand public que le sieur Bichat se fait payer par petites sommes (gar il n'y a bas de bedit pénévice) des services qu'il rend à la coterie juive du citoyen de Foucharupt.

« Si l'étude de cette question universitaire intéresse vos lecteurs, je continuerai à les édifier sur les dessous de l'administration de l'instruction publique. Inutile de vous dire que ne crains aucun démenti pour ce qui précède.

« Cordiale poignée de main. »

VÉRITAS.

CRÉATION
D'UN REFUGE DE NUIT

Cette institution si humanitaire semble être acceptée par bon nombre de comités. Le syndicat des limonadiers l'impose à son candidat. Nous nous sommes voués à cette œuvre et nous espérons que le Conseil en novembre prochain lui aura assuré l'existence.

Il donnera un démenti cruel à M. Adam et au rédacteur du *Progrès* qui tous les deux assis à côté d'un bon feu trouvaient cet hiver qu'il ne faisait pas froid.

Quand une ville peut se payer des plafonds de 60,000 fr. et des lustres de 12,000 fr. elle peut aussi créer un refuge de nuit. Les frais d'installation seront presque nuls. L'ancienne écurie de la caserne de gendarmerie rue Braconnot nous semble suffisante pour le moment. La charité publique pourvoira en grande partie aux frais de nourriture. Pour la surveillance il suffira de deux gardiens et des personnes dévouées de la ville consacreront volontiers de temps en temps une journée au service des pauvres.

Enfin l'on pourra supprimer en hiver du moins les billets de logements accordés par la police et les économies réalisées de ce chef iront grossir le budget du refuge de nuit.

Mise en Adjudication
de tous les travaux et fournitures de la Ville.

Les temps ne sont pas lointains où une imprimerie opportuniste, celle du *Progrès de l'Est* (pourquoi ne pas la nommer), avait le monopole des travaux d'impression.

Aujourd'hui encore ce ne sont que les imprimeurs connus pour leur leurs tendances gouvernementales à qui la Ville accorde des travaux municipaux : les autres sont impitoyablement éliminés ; c'est le monopole sous une autre forme au bénéfice de trois ou quatre.

Cependant la municipalité a mis peu à peu en adjudication certains travaux et certaines fournitures.

Mais il en reste encore beaucoup qui sont données à des privilégiés.

Au mois novembre dernier, pour ne citer qu'un exemple, l'Administration a traité avec deux industriels pour la fourniture des pavés de Nancy. Ce marché est onéreux pour la Ville, elle paye les pavés plus cher qu'autrefois et comme les carrières sont hors de France et que la rage protectionniste frappe les pierres d'un droit d'entrée, la Ville s'est engagée à *payer la moitié des droits de douane.* D'où une augmentation de 0 fr. 80 par mètre carré de pavés. Ce passe-droit a soulevé les protestations des carriers français dont nous avons inséré la pétition. Malheureusement le marché était conclu et la Ville, de par la volonté du Conseil municipal, payera ses pavés plus chers que par le passé.

Actuellement encore un pharmacien est fournisseur attitré des médicaments pour les hôpitaux et hospices de Nancy. Aucune adjudication n'est faite et la faveur incompréhensible dont jouit ce pharmacien lui rapporte plus de trente mille francs par an, sur lesquels la Ville pourrait économiser 20.000 fr.

Nour pourrions citer d'autres exemples, mais la place nous manque.

A LA
MÉNAGÈRE
PARIS — 20, Boulevard Bonne-Nouvelle, 20 — PARIS
Mobiliers Complets
VOYAGE ET CAMPEMENT
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET DE SELLERIES

CHAMBRE A COUCHER Pichpin : Armoire à glace, Lit, Table de nuit wagonnet.	depuis	216 fr. »
AMEUBLEMENT recouvert tissu fantaisie : 1 Canapé, 2 Fauteuils, 4 Chaises.	depuis	160 »
SERVICE DE TABLE Faïence décorée, 12 couverts	depuis	25 »
SERVICE DE TABLE 48 verres et 4 carafes	depuis	11 75
FOURNEAU DE CUISINE Tôle et fonte, à four, chaudière émaillée.	depuis	50 »
LESSIVEUSE-SAVONNEUSE (système Gaston Bozérian) brevetée S. G. D. G., en Zinc, fond cuivre, évitant la rouille.	depuis	12 75
BAIGNOIRE grand modèle	depuis	32 »
APPAREIL HYDROTHÉRAPIQUE.	depuis	40 »
MALLES de dames, 8 50 ; d'hommes	depuis	8 90
VALISES, 3 25 ; PARAPLUIES.	depuis	2 95
BANC Siège à 3 lames, peinture verte	depuis	8 50
BANC dit de square, peint. verte, long. 1m50.	depuis	16 50
BANC-SQUARE à tente-abri, long. 1m50.	depuis	98 »
CHAISE PLIANTE Fer et bois, peinte	depuis	2 75
CHAISE Fer, peinture verte	depuis	4 25
CHAISE Fer, siège à ressorts, peinte.	depuis	7 25
PARASOL DE JARDIN Table fer peint.	depuis	29 25
TENTE pour jardin et bain de mer 1m65, 65 fr. 2 mèt.		100 »
TONNEAU D'ARROSAGE avec pompe, monté sur chariot fer.	depuis	95 »
TONDEUSE pour gazon	depuis	27 »
TABLE Fer, peinte	depuis	4 25
JEUX DE TOUPIE HOLLANDAISE, 60 » ; DE TONNEAU, 10 » ; DE CROQUET.	depuis	8 75
VOITURE D'ENFANT avec capote et tablier	depuis	14 50

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES. PRIX FIXE MARQUÉ

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste franco contre mandat adressé à *M. Preud'homme*, Phien 29, rue Saint-Denis, 29 PARIS

J. JOLY
Serrurier-mécanicien
Rue de Strasbourg, 116, Nancy

Vélocipèdes de toutes marques, vente, échange, réparation.
Location avec prime (demandez le prospectus)
Bicyclettes et **tricycles à billes** partout neuves à 210 francs.
Bicyclettes à billes d'occasion, depuis 170 francs.
Installations électrique et téléphonique, depuis 50 francs tout compris.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les *Affections de la Peau* DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX *considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.*
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste *Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires* à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp^{ce}.

ON DEMANDE pour Nancy et dans chaque chef-lieu de canton **Représentants** pour placement de portraits artistiques peints à l'huile, succès certain, presque sans dérangement. — Rapport sérieux.
Écrire à VERNAUCHET, à Paris, 217, rue Lafayette.

ON DEMANDE une **Débarrasseuse** S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour une grande USINE de l'Est, un bon employé sérieux et très capable, *connaissant parfaitement la langue allemande.* — Bons appointements. — On exige d'excellentes références. — S'adresser au bureau du journal.

Pommade Dermatique Moulin

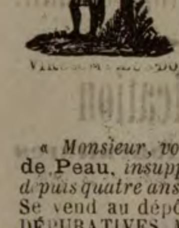

Cette pommade guérit les Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, l'Acne, Eczéma, Dartres, Herpès, Hémorroïdes, Pellicules, ainsi que toutes maladies de la peau. Elle arrête la Chute des Cheveux et des Cils et les fait repousser.
« *Monsieur, vous m'avez guéri de l'Eczéma, qui me couvrait tout le front et une partie du visage au-dessus des yeux et tout le nez.* DUSSUT. »
Commissaire spécial de Police au Perthui (Pyr.-Or.)
« *Monsieur, vous m'avez guéri d'une* Maladie de Peau, *insupportable que je soignais en vain depuis quatre ans.* « MENARS, huis. à Sumène (Gard). Se vend au dépôt des PILULES PURGATIVES et DÉPURATIVES MORISON-MOULIN, 2 fr. le pot, envoi franco par la poste.
30, rue Louis-le-Grand, PARIS, et les bonnes Pharm.

SOLUTION
de bi-phosphate de chaux des
FRÈRES MARISTES
de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).
Cette solution est employée avec succès pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phthisie tuberculeuse à toutes les périodes, surtout aux 1er et 2e degrés, où elle a une action décisive. Recommandée aux enfants et aux personnes débiles.
5 fr. le litre 3 fr. le 1/2 litre. — Notice franco.
Exiger les Signatures L. ARSAC et CHRISOGONE. DÉPÔT dans les Pharmacies.

La Retraite pour tous
Société Civile de Prévoyance Mutuelle et d'Épargne
24, Rue Taitbout, Paris.

Cette société philanthropique doit sa création à la généreuse initiative de notabilités littéraires, financières et commerciales, et son utilité publique est reconnue par tous sans exception d'opinions et de partis.
Grouper l'épargne en la favorisant, assurer l'avenir du monde travailleur, mettre les vieux jours de tous à l'abri du besoin, voilà le but humanitaire de la Société.

La Retraite pour tous
Offre à toute personne honnête, active et ayant de bonnes relations la charge de Directeur d'arrondissement, ou le mandat d'agent régional dans toute la France et les Colonies Françaises.
Fortes remises.
Pour tous renseignements s'adresser à M. BOUILLON, 37, rue de Phalsbourg, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Étude de Me DURAT, notaire à Nancy, rue Lafayette, n° 8 (successeur de Me FLACH).

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le jeudi 28 avril 1892, à deux heures de l'après-midi, en l'étude de Me DURAT, des immeubles ci-après désignés :

I.

MAISONS & JARDINS
SITUÉS A NANCY

1° **Une Maison**, à l'angle de la rue du faubourg des Trois-Maisons, où elle porte le n° 32 et de la rue St-Fiacre, où elle porte le n° 1.
2° **Un beau Lavoir**, près la Porte Désilles, dit Lavoir de la Porte-Neuve, avec excellent cours d'eau et trois étages de greniers et séchoirs.
3° **Une belle Maison**, de construction récente, sise rue de Metz, n° 15, élevée sur caves voûtées, d'un rez-de-chaussée, trois étages et mansardes ; cour, jardin et dépendances ; tient aux 3 nos suivants.
4° **Une Maison**, sise rue de Metz, n° 15 bis, semblable à la précédente, dont elle forme la contre-partie.
5° **Une Maison** et dépendances, rue de l'Hospice, n° 60 bis.
6° **Un Bâtiment** d'habitation et de magasin, rue de l'Hospice, n° 60.
NOTA. Les nos 3 et 4 ne forment qu'un seul immeuble et peuvent être vendus ensemble ; on peut y joindre également les nos 5 et 6.
7° **Une Maison** et dépendances, sise place de l'église St-Vincent-St-Fiacre, comprenant plusieurs bâtiments et cour. Cette maison peut être divisée en plusieurs lots.

II.

Terrains à bâtir. — Terrains industriels. — Jardins. — Propriété à Marbache.

Pour la désignation voir les affiches.
Grandes facilités de paiement.
Pour tous renseignements, s'adresser audit Me DURAT, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE
UN
Fonds de Maison Meublée
EN PARFAIT ÉTAT D'ENTRETIEN
Revenu net : 400 francs par an.
Prix : 4,000 francs.
S'adresser au bureau du journal.

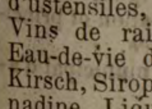

VIN envoi gratis et franco. Petit Livre contenant plus de 50 recettes et prix-courant des matières pour faire soi-même à 2 sous le litre et sans frais d'ustensiles, Cidre de pommes sèches, Vins de raisins secs, Bière, Cognac, Eau-de-vie de marc, Absinthe, Rhum, Kirsch, Sirop de Groseilles, Orgeat, Grenadine, Liqueurs Chartreuse, Raspail, Anisette, Menthe, Cassis et quantité d'autres sortes de Liqueurs et Sirops. — 50 pour 100 économie, plus Bouquets pour tous les vins. Produits pour guérir les maladies des vins et pour la clarification de tous liquides.
Ecrire à BRIATE et Cie, négociant à Prémont (Aisne). — Joindre un timbre pour envoi franco.

HERNIES *Si dans trois mois il y a encore des personnes atteintes de* **Hernies**, c'est qu'elles le voudront bien, contre 15 fr. M. ELIE, spécialiste, 18, place de la Gare, à *Lille*, envoie franco et cachée à tous les regards sa *nouvelle ceinture* en caoutchouc vulcanisé, sans ressort, incapable de blesser et les moyens qui amènent naturellement le rétrécissement du canal de la hernie, la fermeture du péritoine et par suite la suppression de cette terrible infirmité en moins de 40 jours. Indiquer la grosseur et le côté de la **Hernie** et le tour du corps. — Concession de 3 fr. aux ouvriers.

A CÉDER
Notariats produisant de 8,000 à 70,000 fr. et une étude d'huissier à Paris, produisant 30,000 fr.
Baron, 11, rue des Archives, Paris.

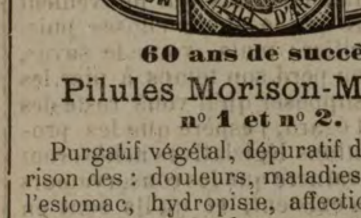

60 ans de succès
Pilules Morison-Moulin,
n° 1 et n° 2.
Purgatif végétal, dépuratif du sang, guérison des : douleurs, maladies du foie, de l'estomac, hydropisie, affections nerveuses ; chassent les humeurs et les glaires, **2 fr.** — Exiger la signature et le nom PILULES-MOULIN sur chaque boîte. — Guérissent aussi les maladies de la peau, eczéma, prurit, hémorrhoïdes avec POMMADE DERMATIQUE MOULIN, **2 fr.** franco. 30, r. Louis-le-Grand, Paris, et les bonnes pharmacies.

GRANDE BRASSERIE DE L'ARC-DE-TRIOMPHE
Grande Brasserie de l'Arc-de-Triomphe
PLACE CARRIÈRE & PLACE CALLOT
NANCY
J. RETHELOIS, Propriétaire
DÉJEUNERS, DINERS & SOUPERS
Spécialité de Tripes à la Mode de Caen
HUITRES, ESCARGOTS & ÉCREVISSES
ROLLMOPS, SARDINES RUSSES
SALADE DE MUSEAU DE BŒUF
JAMBON D'YORK, KNACKWURST, CERVELAS
BIÈRE : Le BOCK 15 Centimes
SALON RÉSERVÉ
POUR DINERS & SOUPERS
VINS GRIS, VINS BLANC, VINS D'ALSACE, VINS DU PAYS
CIDRE MOUSSEUX & CHAMPAGNE
Consommations de Premier Choix
ÉTABLISSEMENT ouvert tous les Jours jusqu'à 2 heures du matin.
GRANDE BRASSERIE DE L'ARC-DE-TRIOMPHE

ASTHME & CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC, 2 fr. la Boîte
Oppressions, Toux, Rhumes, Névralgies.
Dans toutes les Pharmacies de France. PARIS, VENTE EN GROS : J. ESPIC, *Rue Saint-Lazare, 20.* — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

Maison Hermann-Lachapelle **J. BOULET* & Cie**, Succrs
31-33, rue Boinod, 31-33 — Paris
CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR 1888
Quatre Médailles d'Or, Exposition Universelle de 1889. — Cl. 49, 50, 52, 54
APPAREILS CONTINUS

SIPHONS *à Grand et Petit Levier*
Pour la Fabrication de toutes espèces de BOISSONS GAZEUSES Eau de Seltz, Soda-Water VINS MOUSSEUX
LES SEULS ARGENTÉS A L'INTÉRIEUR Siphons de toutes Formes et de toutes couleurs
Grande BAISSE DE PRIX sur les Siphons
Manuel du Fabricant de Boissons gazeuses, Prix : 5 francs
Envoi franco des Prospectus détaillés

MEDAILLON d'Henri ROCHEFORT

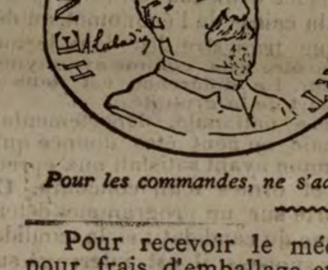

Modèle déposé.
DIMENSION : **0,20 cent.** de diamètre.
Ce portrait du grand proscrit, d'une ressemblance parfaite, peut être livré aux prix ci-dessous :

Plâtre façon terre cuite	1,50
Métal bronzé	3,50
Bronze d'art	25 »

Pour les commandes, ne s'adresser qu'à l'éditeur : A. ANDRÉ, 9, rue Bergère, PARIS.

Pour recevoir le médaillon, *franco* en province, ajouter UN FRANC pour frais d'emballage et de transport.
N.-B. — Les Groupes et Comités qui feraient une commande importante, sont priés de s'adresser directement à la maison, qui leur fera des conditions spéciales.
TOUT CONTREFACTEUR SERA RIGOUREUSEMENT POURSUIVI.

LE MOYEN PRATIQUE pour OPÉRER avantageusement en BOURSE
pour Doubler et même Tripler son Capital
avec sagesse et prudence est indiqué gratuitement à toutes personnes qui en font la demande. — Écrire à *M. le Directeur de la BANQUE UNIVERSELLE*, 13, rue Mazagran, à Paris. — Achats et ventes de tous titres cotés et non cotés. — Livraison de titres. — Paiement de coupons échus ou à échoir. — Renseignements financiers et commerciaux. — Escompte de papiers. — Recouvrements. — Contentieux gratuit, etc., etc.

Le PURGATIF le plus AGRÉABLE à prendre
EST LE SIROP D'EXTRAIT D'ELIXIR TONIQUE ANTIGLAIREUX
Du Docteur GUILLIÉ
Ce Sirop, à base de Curaçao, ne donne **JAMAIS DE COLIQUES**, la dose d'un petit verre à liqueur comme apéritif quelques minutes avant le déjeuner suffit pour obtenir une légère purgation. L'*Elixir tonique antiglaireux* du Dr GUILLIÉ est connu depuis plus de 75 ans dans le monde entier pour un des médicaments les plus économiques comme purgatif et dépuratif, il est d'une grande efficacité contre les **Fièvres des pays marécageux**, les **Fièvres intermittentes**, la **Fièvre jaune**, le **Choléra**, les **Affections goutteuses et rhumatismales**, les **Maladies des Femmes**, des **Enfants**, les **Vers intestinaux**, les **Maladies du foie**, du **cœur**, de la **peau**, les **Rhumes** et la **Grippe**.
C'est le remède indispensable aux personnes fortes, à tempérament sanguin ou sujettes aux congestions ; la dose d'un petit verre à liqueur de Sirop d'Extrait d'Elixir pris au moment de se mettre à table, pendant 5 à 6 jours, suffit pour dissiper les vertiges et éblouissements. C'est un puissant dépuratif à la dose d'une ou deux cuillerées à café pour les enfants et d'une demi-cuillerée à bouche pour les grandes personnes.
Se défier des contrefaçons et produits similaires et bien exiger le **Flacon de Sirop d'Extrait d'Elixir tonique antiglaireux** *du* **Dr GUILLIÉ**, portant la Signature de M. le Docteur *Paul GAGE Fils*.
En France, Prix du Flacon : **2 Francs**.
DÉPOT GÉNÉRAL : *Docteur Paul GAGE Fils*, 9, rue de Grenelle-St-Germain, à *PARIS*. ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

PLUS DE MAUX DE DENTS !
PAR L'EMPLOI DE
L'ÉLIXIR, POUDRE & PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulac (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 MÉDAILLES D'OR : Bruxelles 1880, Londres, 1884. Les plus hautes Récompenses
Inventé en l'an 1373 par le prieur Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'*Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins*, prévient et guérit la carie des dents qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.
« C'est un véritable service à rendre, de signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des affections dentaires ».
Vente en Gros : **SEGUIN**, BORDEAUX
Maison fondée en 1807
DÉTAIL : Dans toutes les Parfumeries Pharmacies et Drogueries

L'Administrateur-Gérant : Paul NICAISE. | Nancy, imp. A. Nicolle, 25, rue de la Pépinière.

Première Année. — N° 2. 5 Centimes le Numéro Mercredi 27 Avril 1892.

LA
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS
DE MEURTHE-&-MOSELLE
ORGANE DES SYNDICATS

Pour les Communications, s'adresser au Siège de la Fédération, 6, rue Clodion, à Nancy.

COMITÉ RÉPUBLICAIN-SOCIALISTE DE NANCY

PROGRAMME MUNICIPAL
Adopté par les **groupes ouvriers de Nancy et par leurs candidats.**

Article 1er. — Représentation proportionnelle de tous les partis dans le prochain Conseil municipal.
Art. 2. — Les séances du Conseil municipal auront lieu le soir après huit heures, ainsi que les séances des commissions autant que cela sera possible.
Art. 3. — Mise en adjudication de tous les travaux et fournitures de la Ville.
Art. 4. — Interdiction d'employer les ouvriers étrangers aux travaux de la Ville, faits soit directement, soit par adjudication. — Les adjudicataires devront être Français.
Art. 5. — Fixation d'un tarif minimum pour les salaires des ouvriers employés dans les travaux municipaux.
Art. 6. — Création d'une Bourse du travail.
Art. 7. — Interdiction à la Ville d'employer des étrangers.
Art. 8. — Admission des syndicats professionnels et sociétés coopératives aux adjudications publiques des travaux municipaux. Division des travaux en lots pour faciliter aux Syndicats de prendre part aux adjudications. — A rabais égal, accorder la préférence aux soumissionnaires qui font participer leurs ouvriers dans leurs bénéfices.
Art. 9. — Réorganisation de la police municipale.
Art. 10. — Création d'une école professionnelle gratuite municipale.
Art. 11. — Réorganisation du service des incendies : division de la Compagnie des Sapeurs-pompiers en quatre sections qui seront logées gratuitement dans des bâtiments appartenant à la Ville et situés à proximité des quatre portes principales de Nancy. — Création d'une écurie pour le logement des chevaux destinés à la pompe à vapeur.
Art. 12. — Suppression du Comité secret pour la délivrance des bourses et leur répartition plus équitable.
Art. 13. — Réorganisation du Bureau de Bienfaisance.
Art. 14. — Création d'un refuge de nuit.
Art. 15. — Réorganisation du service des hôpitaux. — Agrandissement de l'hôpital. — Création d'une pharmacie tenue par un pharmacien et où l'on délivrera gratuitement les médicaments aux consultants nécessiteux.
Art. 16. — Déplacement de l'hospice St-Julien actuel. — Construction d'un nouvel hospice hors ville. — Réforme du Règlement.
Art. 17. — Interdiction aux employés de la Ville de cumuler des emplois salariés, qui ne pourraient être tenus que pendant les heures du bureau, c'est-à-dire de neuf heures du matin à six heures du soir.
Art. 18. — Voirie : Eclairage de toutes les rues. Installations d'égouts, de trottoirs, du gaz et de l'eau dans toutes les rues nouvelles et anciennes. — Distribution dans tout Nancy de l'eau de source. — Couverture des égouts et ruisseaux qui coulent encore à ciel ouvert. — Solution rapide des rues ouvertes par des particuliers.
Art. 19. — Organisation du balayage municipal.
Ces réformes devront être faites aussitôt que les ressources de la Ville le permettront.
Art. 20. — Surveiller la Cie du gaz, faire exécuter les procès-verbaux dressés contre elle, obtenir l'éclairage par l'électricité et au besoin dénoncer le traité. En tous les cas ne pas lui renouveler ou proroger son privilège.
Art. 21. — Réorganisation du service des voitures de place et tramways. — Intervention auprès de la compagnie pour obtenir la création à brève échéance de lignes projetées depuis longtemps.
Art. 22. — Création de deux nouveaux bureaux de poste : faubourg des Trois-Maisons et faubourg Saint-Pierre.
Art. 23. — Ouverture des crèches à 6 heures du matin et fermeture, le soir à 7 heures et demie.
Art. 24. — Création de deux cours nouveaux d'instruments de cuivre et d'un cours gratuit pour les adultes.

VŒUX :

Revision de la Constitution. — Suppression du Sénat ou sa nomination par le suffrage universel. — Abolition des Octrois.

—

Le Programme du Comité socialiste a été adopté par tous les groupes ouvriers. Les candidats ouvriers hormis un seul y ont adhéré et promis de le défendre au Conseil municipal.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
DU 1er MAI 1892.

De nombreux électeurs appartenant à diverses fractions politiques, fatigués de subir le joug despotique de la coterie opportuniste, qui depuis trop longtemps règne en maîtresse à l'Hôtel de Ville, ont décidé de faire leurs efforts pour doter la ville de Nancy d'un conseil municipal qui soit la représentation aussi exacte que possible de l'ensemble des électeurs.
A cet effet, il a été organisé un Comité républicain indépendant, qui s'est abouché avec le Comité républicain socialiste et le Comité conservateur. D'un commun accord ces trois comités ont arrêté la liste suivante qu'ils présentent aux électeurs, en opposition à celle du Comité central opportuniste — chaque groupe politique conservant son programme et sa liberté absolue.

—

Liste de représentation proportionnelle des républicains indépendants, des républicains socialistes et conservateurs.

MM.
Aubry, président de la Chambre syndicale des coupeurs en chaussures.
Barbier, architecte.
Bernard de Jandin, ancien magistrat.
Bournique, du Dock des Bâtiments.
Bouttier, ancien négociant, trésorier du Comité socialiste.
Charbonnier, propriétaire.
Cherrier, secrétaire de la Chambre syndicale de l'ameublement.
Cordier, chef d'escadron.
Courtois, avocat.
Farrench, membre de la Ligue syndicale pour la défense des intérêts du commerce.
Fritsch, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs de limes.
Gérard, tanneur.
Gervaize, avocat.
Gouttière-Vernolle, directeur du *Nancy-Artiste*.
Grandgérard, entrepreneur de peinture.
Guichon, président de la Chambre syndicale de la menuiserie.
Joly, métallurgiste, président de la Société de consommation.
Lacaille (Ernest), membre de la Chambre syndicale de la cordonnerie.
De Landrian, ancien receveur particulier des finances.
Lotz, ancien chef de dépôt de la Compagnie de l'Est.
Mège, entrepreneur de menuiserie.
Mougin, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs de pierres et maçons.
Schmidt, opticien.
Noel, de la Chambre syndicale des limonadiers et maîtres d'hôtel.
Peignier, père, ancien greffier.
Philipps, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs d'habits.
Pidolot, membre de la ligue des intérêts du commerce.
Quintard (Léopold), propriétaire.
Renard, avocat.
Rougieux, architecte.

A LA

AGÈRE

d Bonne-Nouvelle, 20 — PARIS

rs Complets

ET CAMPEMENT

CURIES ET DE SELLERIES

DES CATALOGUES. PRIX FIXE MARQUÉ

BANC Siège à 3 lames, peinture verte	depuis	8 50
BANC dit *de square*, peint. verte, long. 1m50.	depuis	16 50
BANC-SQUARE à tente-abri, long. 1m50.	depuis	98 »
CHAISE PLIANTE Fer et bois, peinte	depuis	2 75
CHAISE Fer, peinture verte	depuis	4 25
CHAISE Fer, siège à ressorts, peinte.	depuis	7 25
PARASOL DE JARDIN Table fer peint.	depuis	29 25
TENTE pour jardin et bain de mer 1m65, 65 fr. 2 mât.		100 »
TONNEAU D'ARROSAGE avec pompe, monté sur chariot fer.	depuis	95 »
TONDEUSE pour gazon	depuis	27 »
TABLE Fer, peinte	depuis	4 25
JEUX DE TOUPIE HOLLANDAISE, 60 »; DE TONNEAU, 10 »; DE CROQUET.	depuis	8 75
VOITURE D'ENFANT avec capote et tablier . . .	depuis	14 50

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté de Médecine
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ
DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste franco contre mandat adressé à
M. Preud'homme, Phien
29, rue Saint-Denis, 29
PARIS

VIN envoi gratis et franco. Petit Livre contenant plus de 50 recettes et prix-courant des matières pour faire soi-même à 2 sous le litre et sans frais d'ustensiles, Cidre de pommes sèches, Vins de raisins secs, Bière, Cognac, Eau-de-vie de marc, Absinthe, Rhum, Kirsch, Sirop de Groseilles, Orgeat, Grenadine, Liqueurs Chartreuse, Raspail, Anisette, Menthe, Cassis et quantité d'autres sortes de Liqueurs et Sirops. — 50 pour 100 économie, plus Bouquets pour tous les vins. Produits pour guérir les maladies des vins et pour la clarification de tous liquides.
Ecrire à BRIATE et Cie, négociant à Prémont (Aisne). — Joindre un timbre pour envoi franco.

HERNIES *Si dans trois mois il y a encore des personnes atteintes de* **Hernies**, c'est qu'elles le voudront bien, contre 15 fr. M. ELIE, spécialiste, 18, place de la Gare, à *Lille*, envoie franco et cachée à tous les regards sa *nouvelle ceinture* en caoutchouc vulcanisé, sans ressort, incapable de blesser et les moyens qui amènent naturellement le rétrécissement du canal de la hernie, la fermeture du péritoine et par suite la suppression de cette terrible infirmité en moins de 40 jours. Indiquer la grosseur et le côté de la **Hernie** et le tour du corps. — Concession de 3 fr. aux ouvriers.

A CÉDER

Notariats produisant de 8,000 à 70,000 fr. et une étude d'huissier à Paris, produisant 30,000 fr.
Baron, 11, rue des Archives, Paris.

60 ans de succès
Pilules Morison-Moulin,
n° 1 et n° 2.
Purgatif végétal, dépuratif du sang, guérison des : douleurs, maladies du foie, de l'estomac, hydropisie, affections nerveuses ; chassent les humeurs et les glaires, **2 fr.** — Exiger la signature et le nom PILULES-MOULIN sur chaque boîte. — Guérissent aussi les maladies de la peau, eczéma, prurit, hémorroïdes avec POMMADE DERMATIQUE MOULIN, **2 fr.** franco, 30, r. Louis-le-Grand, Paris, et les bonnes pharmacies.

AILLON d'Henri ROCHEFORT

Modèle déposé.

MENSION : **0,20 cent.** de diamètre.

GRANDE BRASSERIE DE L'ARC-DE-TRIOMPHE

Grande Brasserie de l'Arc-de-Triomphe
PLACE CARRIÈRE & PLACE CALLOT
NANCY

J. RETHELOIS, Propriétaire

DÉJEUNERS, DINERS & SOUPERS
Spécialité de Tripes à la Mode de Caen
HUITRES, ESCARGOTS & ÉCREVISSES
ROLLMOPS, SARDINES RUSSES
SALADE DE MUSEAU DE BŒUF
JAMBON D'YORK, KNACKWURST, CERVELAS
BIÈRE : Le BOCK 15 Centimes

SALON RÉSERVÉ
POUR DINERS & SOUPERS

VINS GRIS, VINS BLANC, VINS D'ALSACE, VINS DU PAYS
CIDRE MOUSSEUX & CHAMPAGNE
Consommations de Premier Choix

ÉTABLISSEMENT ouvert tous les Jours jusqu'à 2 heures du matin.

GRANDE BRASSERIE DE L'ARC-DE-TRIOMPHE

ASTHME & CATARRHE
Guéris par les **CIGARETTES** ou la **POUDRE ESPIC**, 2 fr. la Boîte
Oppressions, Toux, Rhumes, Névralgies.
Dans toutes les Pharmacies de France. PARIS, VENTE EN GROS : **J. ESPIC,** *Rue Saint-Lazare, 20.* — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

Maison Hermann-Lachapelle **J. BOULET* & Cie, Succrs**
31-33, rue Boinod, 31-33 — Paris
CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR 1888
Quatre Médailles d'Or, Exposition Universelle de 1889. — Cl. 49, 50, 52, 54
APPAREILS CONTINUS
SIPHONS *à Grand et Petit Levier*

Pour la Fabrication de toutes espèces de BOISSONS GAZEUSES, *Eau de Seltz, Soda-Water, VINS MOUSSEUX*
LES SEULS INSCRITS A L'INTÉRIEUR
Siphons de toutes Formes et de toutes couleurs
Grande BAISSE DE PRIX sur les Siphons
Manuel du Fabricant de Boissons gazeuses, Prix : 5 francs
Envoi franco des Prospectus détaillés

LE MOYEN PRATIQUE *pour OPÉRER avantageusement* en BOURSE

Première Année. — N° 2. 5 Centimes le Numéro Mercredi 27 Avril 1892.

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS
DE MEURTHE-&-MOSELLE
ORGANE DES SYNDICATS

Pour les Communications, s'adresser au Siège de la Fédération, 6, rue Clodion, à Nancy.

COMITÉ RÉPUBLICAIN-SOCIALISTE DE NANCY

PROGRAMME MUNICIPAL

Adopté par les groupes ouvriers de Nancy et par leurs candidats.

Article 1er. — Représentation proportionnelle de tous les partis dans le prochain Conseil municipal.

Art. 2. — Les séances du Conseil municipal auront lieu le soir après huit heures, ainsi que les séances des commissions autant que cela sera possible.

Art. 3. — Mise en adjudication de tous les travaux et fournitures de la Ville.

Art. 4. — Interdiction d'employer les ouvriers étrangers aux travaux de la Ville, faits soit directement, soit par adjudication. — Les adjudicataires devront être Français.

Art. 5. — Fixation d'un tarif minimum pour les salaires des ouvriers employés dans les travaux municipaux.

Art. 6. — Création d'une Bourse du travail.

Art. 7. — Interdiction à la Ville d'employer des étrangers.

Art. 8. — Admission des syndicats professionnels et sociétés coopératives aux adjudications publiques des travaux municipaux. Division des travaux en lots pour faciliter aux Syndicats de prendre part aux adjudications. — A rabais égal, accorder la préférence aux soumissionnaires qui font participer leurs ouvriers dans leurs bénéfices.

Art. 9. — Réorganisation de la police municipale.

Art. 10. — Création d'une école professionnelle gratuite municipale.

Art. 11. — Réorganisation du service des incendies : division de la Compagnie des Sapeurs-pompiers en quatre sections qui seront logées gratuitement dans des bâtiments appartenant à la Ville et situés à proximité des quatre portes principales de Nancy. — Création d'une écurie pour le logement des chevaux destinés à la pompe à vapeur.

Art. 12. — Suppression du Comité secret pour la délivrance des bourses et leur répartition plus équitable.

Art. 13. — Réorganisation du Bureau de Bienfaisance.

Art. 14. — Création d'un refuge de nuit.

Art. 15. — Réorganisation du service des hôpitaux. — Agrandissement de l'hôpital. — Création d'une pharmacie tenue par un pharmacien et où l'on délivrera gratuitement les médicaments aux consultants nécessiteux.

Art. 16. — Déplacement de l'hospice St-Julien actuel. — Construction d'un nouvel hospice hors ville. — Réforme du Règlement.

Art. 17. — Interdiction aux employés de la Ville de cumuler des emplois salariés, qui ne pourraient être tenus que pendant les heures du bureau, c'est-à-dire de neuf heures du matin à six heures du soir.

Art. 18. — Voirie : Eclairage de toutes les rues. Installations d'égouts, de trottoirs, du gaz et de l'eau dans toutes les rues nouvelles et anciennes. — Distribution dans tout Nancy de l'eau de source. — Couverture des égouts et ruisseaux qui coulent encore à ciel ouvert. — Solution rapide des rues ouvertes par des particuliers.

Art. 19. — Organisation du balayage municipal.

Ces réformes devront être faites aussitôt que les ressources de la Ville le permettront.

Art. 20. — Surveiller la Cie du gaz, faire exécuter les procès-verbaux dressés contre elle, obtenir l'éclairage par l'électricité et au besoin dénoncer le traité. En tous les cas ne pas lui renouveler ou proroger son privilège.

Art. 21. — Réorganisation du service des voitures de place et tramways. — Intervention auprès de la compagnie pour obtenir la création à brève échéance de lignes projetées depuis longtemps.

Art. 22. — Création de deux nouveaux bureaux de poste : faubourg des Trois-Maisons et faubourg Saint-Pierre.

Art. 23. — Ouverture des crèches à 6 heures du matin et fermeture, le soir à 7 heures et demie.

Art. 24. — Création de deux cours nouveaux d'instruments de cuivre et d'un cours gratuit pour les adultes.

VŒUX :

Revision de la Constitution. — Suppression du Sénat ou sa nomination par le suffrage universel. — Abolition des Octrois.

—

Le Programme du Comité socialiste a été adopté par tous les groupes ouvriers. Les candidats ouvriers hormis un seul y ont adhéré et promis de le défendre au Conseil municipal.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
DU 1er MAI 1892.

De nombreux électeurs appartenant à diverses fractions politiques, fatigués de subir le joug despotique de la coterie opportuniste, qui depuis trop longtemps règne en maîtresse à l'Hôtel de Ville, ont décidé de faire leurs efforts pour doter la ville de Nancy d'un conseil municipal qui soit la représentation aussi exacte que possible de l'ensemble des électeurs.

A cet effet, il a été organisé un Comité républicain indépendant, qui s'est abouché avec le Comité républicain socialiste et le Comité conservateur. D'un commun accord ces trois comités ont arrêté la liste suivante qu'ils présentent aux électeurs, en opposition à celle du Comité central opportuniste — chaque groupe politique conservant son programme et sa liberté absolue.

—

Liste de représentation proportionnelle des républicains indépendants, des républicains socialistes et conservateurs.

MM.

Aubry, président de la Chambre syndicale des coupeurs en chaussures.
Barbier, architecte.
Bernard de Jandin, ancien magistrat.
Bournique, du Dock des Bâtiments.
Bouttier, ancien négociant, trésorier du Comité socialiste.
Charbonnier, propriétaire.
Cherrier, secrétaire de la Chambre syndicale de l'ameublement.
Cordier, chef d'escadron.
Courtois, avocat.
Farrouch, membre de la Ligne syndicale pour la défense des intérêts du commerce.
Fritsch, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs de limes.
Gérard, tanneur.
Gervaize, avocat.
Gouttière-Vernolle, directeur du *Nancy-Artiste.*
Grandgérard, entrepreneur de peinture.
Guichon, président de la Chambre syndicale de la menuiserie.
Joly, métallurgiste, président de la Société de consommation.
Lacaille (Ernest), membre de la Chambre syndicale de la cordonnerie.
De Landrian, ancien receveur particulier des finances.
Lotz, ancien chef de dépôt de la Compagnie de l'Est.
Mège, entrepreneur de menuiserie.
Mougin, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs de pierres et maçons.
Schmidt, opticien.
Noel, de la Chambre syndicale des limonadiers et maîtres d'hôtel.
Peignier, père, ancien greffier.
Philipps, secrétaire de la Chambre syndicale des tailleurs d'habits.
Pidolot, membre de la ligue des intérêts du commerce.
Quintard (Léopold), propriétaire.
Reuard, avocat.
Rougieux, architecte.

Ruttinger, pharmacien de 1re classe.
A. Schuller, employé de chemin de fer.
Soulard-Stein, négociant, président du Comité socialiste.
Thomas, propriétaire, représentant de commerce.
Va'et, représentant du Syndicat de la boucherie.
De Vienne, ancien magistrat.

AVIS IMPORTANT

A partir du mardi 26 courant, une permanence fournie par les délégués des Comités qui ont accepté la représentation proportionnelle, se tiendra tous les jours, de 4 heures de l'après-midi à 7 heures du soir à la disposition des électeurs.

Les électeurs de Nancy trouveront toujours plusieurs délégués à qui ils pourront formuler leurs vœux. Les candidats se tiendront aussi à la disposition des électeurs pour leur fournir toutes les explications dont ils peuvent avoir besoin.

On pourra également se procurer des bulletins de vote et des programmes ainsi que des journeaux de propagande.

Nous invitons vivement les électeurs à se mettre en relations avec les candidats, de façon à ce qu'ils puissent les connaître avant de leur accorder leurs votes.

Le local choisi est la Brasserie Viennoise, premier étage, ancien local du cercle des étudiants.

AUX OUVRIERS

Le Comité central est d'aussi mauvaise foi que l'ancienne Alliance.

Ce Comité avait promis monts et merveilles aux ouvriers. Il avait inscrit sur son programme admission du principe des candidatures ouvrières et bien des réformes vraiment républicaines.

Malheureusement il viole déjà son programme avant seulement d'être au Conseil et il essaye de nous tromper indignement.

Voici les candidats qu'il décore du nom de candidats ouvriers.

BASTIEN, fabricant de vélocipédes.
GROSJEAN Camille, charpentier qui occupe huit ouvriers.
BIZE, chef de train.
KLEIN, chef d'entretien à la Cie de l'Est.
LACOUR, peintre.
STAMM, métallurgiste.
GROSJEAN fils, jardinier.
MAIRE, tourneur mécanicien.

Dans tous ces huit il n'y en a que deux qui soient des noms de véritables ouvriers ce sont ceux des citoyens Grosjean fils et Maire.

MM. Bastien et Grosjean Camille sont des patrons, et MM. Bize et Klein ne sont point des ouvriers mais des employés dont l'un est même un employé supérieur de la Compagnie de l'Est.

Restent les deux citoyens Lacour et Stamm, ils sont trop connus pour que nous disions ici ce qu'ils valent. Stamm par intérêt est devenu subitement opportuniste en 1888; c'est un transfuge de l'ancien Comité radical que les gens du Comité central ont accueilli à bras ouverts. D'ici peu de temps Stamm aura été nommé concierge à Faulx et il se déclarera satisfait.

Quant au citoyen Lacour (dont le patron M. Grandgérard se porte sur la liste des indépendants) il a tort de se solidariser avec les pires ennemis de l'ouvrier et c'est presque de la trahison que de se laisser porter sur une liste comme celle du Comité central où malgré les promesses on n'a fait que deux places aux ouvriers.

Dimanche prochain vous ferez sentir durement aux opportunistes que leurs mensonges ne vous conviennent pas, que vous voulez des attitudes franches et nettes, et que toutes leurs avances fussent-elle même sincères, ne peuvent vous complaire.

Vous n'avez qu'une seule liste pour laquelle vous devez voter. C'est celle de la représentation proportionnelle où tous les partis sont représentés et où douze sièges sont réservés aux Socialistes.

Vous trouverez sur cette liste neuf membres des chambres syndicales, librement choisis par les groupes ouvriers. Ceux-là sont réellement des candidats ouvriers et c'est pour ceux là que vous voterez en votant pour :

La liste de représentation proportionnelle.

VARLOPE.

Pour qui devons-nous voter?

Dimanche les électeurs auront le choix entre deux listes : l'une présentée par le Comité central, l'autre par le Comité socialiste qui fait de la représentation proportionnelle avec les républicains modérés et les conservateurs.

Examinons impartialement les procédés des deux Comités vis-à-vis des ouvriers et tirons-en une conclusion.

Le Comité central qui se défend d'être assimilable à l'ancienne Alliance républicaine, nous semble tomber dans les mêmes errements que sa devancière. C'est toujours en petit comité qu'on élabore les listes. Cela nous importerait peu, si ce même Comité n'avait adopté ce qu'il appelle le *principe des candidatures ouvrières*. Rien que cet article démontre clairement que jusqu'ici les ouvriers étaient exclus systématiquement de toutes les assemblées municipales.

Malgré cette légère critique nous n'aurions qu'à nous louer de cette reconnaissance tardive de nos droits, si le Comité central avait voulu mettre réellement en pratique la libre élection de candidats ouvriers.

Malheureusement nous devons constater que l'intérêt du Comité central pour la classe ouvrière n'a pas dépassé la forme d'un vœu. Nous ne voulons pas accuser le Comité de tentateur de fraude et de tromperie et nous voulons bien croire que ce n'est que par inexpérience qu'il a agi comme il l'a fait.

Il réserve huit sièges aux ouvriers. Nous osons croire que huit candidats furent désignés par nous. Hélas! nous fûmes vite détrompés. Nos huit candidats furent désignés par les bourgeois, les patrons qui faisaient partie des Comités de canton et il fallait montrer pattes blanches, disons le mot être opportunistes pour être admis comme candidat du Comité central.

C'était encore une fois la lutte sans espoir pendant quatre ans : car les huit ouvriers élus par leurs patrons ne peuvent être indépendants et ils traineront à leur pied le boulet de l'opportunisme.

Le Comité socialiste, au contraire, après avoir pris pour base les élections de 1888 déclare que tous les citoyens ayant les mêmes charges municipales ont les mêmes droits. Il se base sur les idées d'Egalité et de Justice. Douze sièges sur trente-six lui reviennent : aussitôt il s'offre de partager avec les syndicats les sièges auxquels il a droit et il s'engage à prendre sur sa liste le candidat désigné par chaque corporation à condition que les candidats adhèrent à son programme. Le Comité socialiste laisse toute l'attitude aux corporations pour le choix des candidats et il leur laisse la liberté complète. Neuf corporations ont désigné chacune un candidat et ces candidats ont été agréés sans discussion. Sur douze sièges le Comité socialiste n'en conserve que trois pour lui et donne les neuf autres aux ouvriers.

Les procédés sont tellement différents qu'il est impossible d'hésiter un seul instant de quel côté doit se porter le vote des ouvriers.

Chez les uns, vous voyez l'intolérance et l'autoritarisme; les autres vous accordent le libre choix des candidats et font preuve de la neutralité la plus parfaite : c'est pour eux que vous voterez, car vous voterez en même temps pour les candidats des corporations.

Ouvriers de Nancy, vous pourrez renverser dimanche le tyran aux pieds d'argile qui, pendant longtemps, a fait peser sa lourde main sur tous les partis adverses. Vous aiderez au triomphe des minorités quelles qu'elles soient. Vous voterez pour la liste de représentation proportionnelle : en agissant ainsi vous ferez œuvre de Justice et d'Équité.

LE PREMIER MAI

Les bourgeois qui n'ont pas pu entraver le mouvement irrésistible du premier Mai ont pris le parti plus habile de l'accepter et de le faire dévier de son but.

« Nous en ferons une fête nationale », se sont-ils dit.

« Ce sera une sorte de quatorze juillet à l'usage des prolétaires. Ceux-ci mettront des lampions à leurs fenêtres quand ils auront un logement donnant sur la rue. Ils feront force exhibition de drapeaux. Peut-être processionneront-ils un peu dans les rues. Ce sera une distraction pour nos enfants. On ira voir la promenade du Premier Mai comme on va voir les « masques » au carnaval ou le bœuf gras le jeudi qui précède Pâques. »

Si nous, travailleurs de toutes catégories, nous nous laissions ainsi jouer par les fainéants du capitalisme il vaudrait mieux que nous fussions restés à tout jamais sans premier Mai. Il y aurait dans le calendrier bourgeois un jour de chômage de plus sans salaire, un peu plus de misère, un peu plus de difficulté pour nourrir la femme et les mioches.

Non, le premier mai ne doit pas être un jour de fête, un jour de réjouissance pour ceux qui labourent et qui peinent. C'est le jour où nous devons affirmer nos droits, mesurer notre force et nous préparer à la lutte suprême contre nos exploiteurs. Chômage soit, mais non pour s'amuser. Chômage pour se recueillir et se compter et voir l'effet que cela produit, quand nos bras ne travaillent plus.

Pour arriver à ce résultat, il faut que le chômage soit général. C'est là la grosse difficulté qu'il nous reste à vaincre. C'est bien aussi par la grève générale que les initiateurs du premier Mai pensaient obtenir toutes les concessions nécessaires de la classe qui détient le pouvoir et s'est approprié les instruments du travail.

Dans leurs journaux comme dans leurs revues et dans leurs livres les satisfaits du régime social actuel se complaisent à faire l'apologie du capital et à démontrer sa puissance de productivité. Ce ne sont que merveilleuses statistiques établissant que l'argent engendre l'argent. Ne serait-il pas temps, au contraire, de prouver à nos maitres qu'ils ne sont puissants qu'à cause de nos divisions et que s'ils s'entretiennent dans la volupté et dans les plaisirs avec ces mécanismes ingénieux qu'on appelle la rente, les dividendes, les bénéfices et les loyers, c'est que nous avons produit toutes ces richesses par notre travail et que nous

ne savons pas les garder pour notre jouissance. Un jour de grève générale, un premier mai bien compris commencerait à renseigner Messieurs les capitalistes sur la fameuse productivité du capital, et comme ils sont hommes à défendre leurs intérêts ils ne manqueraient pas de demander à parlementer.

S'imagine-t-on pendant un seul jour la vie industrielle, commerciale, agricole suspendue en France, en Europe, dans l'humanité civilisée. S'imagine-t-on la suspension du travail décrétée unanimement par le libre consentement des travailleurs. Mines, chemins de fer, usines, manufactures, services publics s'arrêtant à une heure fixée. Quel cataclysme et quels cris des bourgeois! Pendant cette journée les écus dans les caisses ne feraient plus de petits. Et les travailleurs se diraient : « Tiens, tiens. Nous n'étions rien hier et voilà qu'aujourd'hui nous suspendons la respiration du monde. » Le jour où les travailleurs sauront se concerter ainsi ou plutôt s'entendre ainsi tacitement il n'y aura plus besoin d'autre révolution pour résoudre la question sociale. Ce sera l'avènement du quatrième Etat venu pour remplacer le Tiers traître à ses origines et infidèle à sa mission.

En attendant, le chômage n'aura pas toute sa signification cette année puisque le Premier Mai tombe un dimanche. Mais il en a une autre, par contre, puisque ce jour-là les ouvriers voteront. Aux urnes, il ne faut pas chômer; les élections municipales aussi bien que les autres représentent le côté politique de la question sociale. Tels électeurs, tels élus. Il importe que les ouvriers se comptent aussi à cette manifestation pacifique. Il ne s'agit plus d'aller à la pêche, camarades, allons tous au scrutin. Ne nommons pas les faux socialistes, ouvriers habitués à être des larbins d'opportunistes. Votons pour la liste d'opposition et de combat qui, cette année, compte une douzaine des nôtres en attendant que dans l'avenir, nous lui fournissions la majorité.

FRANC JACQUES.

QUELQUES ARTICLES DU PROGRAMME

Le programme socialiste adopté par les groupes ouvriers contient un certain nombre de réformes qui si elles peuvent être votées dans le prochain Conseil amèneront une sensible amélioration dans le sort de la classe ouvrière et feront faire un grand pas vers son émancipation.

Une des questions qui intéressent vivement les travailleurs est celle qui concerne la concurrence qu'ils trouvent dans l'emploi des ouvriers étrangers.

L'internationalisme peut être rangé pour longtemps encore dans le domaine des utopies et l'ouvrier ne sent jamais plus vivement le besoin de se grouper sous le drapeau de la France qu'en présence de l'envahissement de ses chantiers et de ses ateliers par les travailleurs étrangers.

Les Italiens ou les Allemands sont les deux nations qui dans nos départements de l'Est nous font une concurence désastreuse, presque mortelle. Pour la plupart déserteurs dans leurs pays ou munis d'un certificat d'émigration ils viennent prendre la place de ceux des nôtres qui vont remplir leurs devoirs de soldats. N'ayant point d'impôt d'aucune sorte à payer, vivant misérablement ainsi qu'ils ont été élevés, ils travaillent à rabais et quand les ouvriers français reviennent pour reprendre leur place à l'atelier on les éconduit ou on leur impose un salaire ridicule. Les municipalités au moins doivent donner l'exemple du patriotisme et exclure impitoyablement tout travailleur étranger : c'est ce qui fait l'objet de l'article 7 du programme. A Nancy, nous ne trouvons guère qu'au Conservatoire et dans quelques administrations secondaires la présence d'étrangers. Ces personnages sont peu intéressants. Vivant de l'argent français, ils peuvent sans peine se faire naturaliser ou céder à nos nationaux la place qu'ils leurs volent.

Mais où l'envahissement de l'étranger fait cruellement souffrir la classe ouvrière c'est dans les travaux de la ville obtenus par adjudication. Les adjudicataires font souvent des rabais considérables et pour pouvoir grossir leurs bénéfices ils n'emploient que des étrangers. On peut poser en principe *que les rabais sont faits au détriment des ouvriers français et que ce sont eux qui payent la différence.*

Là encore l'intervention de la municipalité peut être salutaire si elle adopte et fait appliquer l'article 4 de notre programme, qui demande l'interdiction d'employer des ouvriers étrangers aux travaux de la ville faits soit directement soit par adjudication.

Le danger que court le salaire de l'ouvrier par l'exagération des rabais offerts par les adjudicataires reste tout entier malgré l'élimination des étrangers des chantiers et ateliers où l'on fait un travail payé par la Ville. L'adjudicataire proposera encore un rabais considérable et il le fera encore supporter aux ouvriers. Aux réclamations des travailleurs, il répondra qu'il ne peut payer davantage et qu'il y perdrait : aussi est-il nécessaire qu'on établisse un tarif minimum pour les salaires des ouvriers employés dans les travaux municipaux.

Enfin il faut que les syndicats soient admis aux adjudications publiques de travaux au même titre que les patrons. Nous trouvons bien souvent une association de trois ou quatre patrons soumissionnant des travaux. Dès qu'on admet le principe de la pluralité, il n'y a nulle raison qu'on lui fixe une limite et que ce qui est permis à quatre individus soit défendu à vingt ou à trente.

Les adjudications sont souvent considérables et il faut de grandes mises de fonds qui empèchent non seulement les syndicats, mais nombre de patrons d'y prendre part. Un moyen bien simple d'éviter cet inconvénient est de diviser les travaux en lots et de les soumettre chacun à une adjudication séparée.

« Donner la préférence aux soumissionnaires qui font participer leurs ouvriers dans leurs bénéfices ». Ce paragraphe du programme socialiste n'a guère besoin de développement. Il est évident qu'une administration municipale républicaine doit toujours, pour mériter ce nom, s'empresser de mettre en pratique les principes de solidarité partout où ils se présentent et c'est là une de ses formes les plus intéressantes.

En demandant la création d'une école professionnelle *gratuite* municipale, nous n'innovons absolument rien. Il y a longtemps que les grandes villes et nombre de petites villes industrielles nous ont devancés dans cette voie et les résultats obtenus y sont fort appréciés dans toutes les professions manuelles où les jeunes gens arrivent non plus en simples apprentis sans connaissances spéciales, mais déjà avec les qualités qui distinguent un bon ouvrier.

Il est question dans notre programme de la suppression du comité secret pour la délivrance des bourses et leur répartition plus équitable.

En opérant comme on a fait jusqu'à ce jour, c'est-à-dire sous le manteau de la cheminée, en catimini, on donnait beau jeu aux intrigues de toutes sortes et, il a été prouvé que plus d'un fils à papa leur devait la faveur d'une bourse qui eût été plus justement accordée à tel ou tel qui n'avait aucune influence à agiter dans le comité. Il faut faire cesser ces errements aussi fâcheux que déplorables. Celui qui réclame une bourse n'a rien à cacher et ceux qui la lui donnent ont une responsabilité qui demande le grand jour.

RÉUNION

Afin de n'entraver d'aucune façon la liberté du vote, les groupes ouvriers ont décidé de faire la conférence privée annoncée pour le dimanche 1er mai, le vendredi 28 courant à 8 heures et demie du soir (Salle Poirel, galerie gauche).

Cette conférence doit être faite par les députés de Nancy, et à l'issue de celle-ci divers membres des groupes ouvriers prendront la parole sur les élections municipales.

Nous invitons tous nos amis de la classe ouvrière à assister à cette conférence.

Il sera perçu un droit d'entrée de 0 fr. 10.

OFFICINE ÉLECTORALE

Je me rappelle avec quelle satisfaction le Comité central (composé de groupes soi-disant républicains composés de bourgeois bedonnant et de deux ou trois ouvriers ambitieux dont les opinions varient suivant les circonstances et les milieux dans lesquels ils se trouvent), s'est vu chargé de composer la liste des candidats au prochain Conseil municipal.

Tout d'abord les gros bonnets du Comité ont décidé entre eux d'éliminer les ouvriers ou pourêtre plus près de la réalité, d'étiquetter trompeusement du titre d'ouvrier, certaines personnes que tout le monde connait comme de faux bonshommes.

Après avoir pris cette décision, ils ont dressés, d'un commun accord, une liste provisoire qui a été répartie entre les divers groupes pour être adoptée par chaque fraction ou Comité de canton. Comme le Comité central l'avait prévu, ces listes ont été adoptées à part quelques réclamations isolées, mais qu'on n'a pas écouttées comme il est de coutume chez les opportunistes. La dizaine de noms proposés à chaque groupe faisait partie d'une liste unique élaborée par les pontifes du Comité central et dont on refusa de donner connaissance à chaque Comité de canton pour éviter les discussions et écarter les dangers d'une réunion générale qui aurait pu réserver plus d'une surprise désagréable et amener même la désagrégation du Comité central.

La présence des candidats dans les Comités de canton pendant qu'on discutait sur leurs noms a bien gêné certaines personnes timides qui n'ont pas osé faire connaître leur façon de penser en ce qui concernait certains candidats.

De tout cela il résulte que les Comités de canton sont composés en grande partie d'électeurs qui tout en étant de bonne foi sont quelque peu naïfs et dont le Comité central fait semblant de prendre l'avis tout en imposant sa volonté.

C'est ce manque de franchise, ce besoin de tromper, inhérent à la nature opportuniste qui causeront l'échec des candidats du Comité central.

J. SPHOLOGIE.

Manque de Forces

ANÉMIE CHLOROSE — DÉBILITÉ ÉPUISEMENT

LE FER BRAVAIS — LE FER BRAVAIS

expérimenté par les plus grands médecins du monde passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire. Il ne noircit jamais les dents.

est souverain pour guérir les personnes anémiées, épuisées, débilitées par suite de maladie, excès de travail ou séjour dans les pays chauds, les enfants ou les jeunes filles dont la formation est difficile, les femmes épuisées par suite de couches ou de pertes et de toute personne en état de langueur.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Détail : PHARMACIE NORMALE, 19, Rue Drouot, PARIS, et toutes les Pharmacies.
GROS : 40 et 42, Rue Saint-Lazare, PARIS

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX.

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris et blancs leur couleur de première jeunesse et enlève les pellicules. En flacons de deux grandeurs, prix très modiques — Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel (ci-devant 92 Bd. Sébastopol), Paris.

MAISON HERMANN-LACHAPELLE
J. BOULET & CIE, SUCCESSEURS
Ingénieurs-Mécaniciens, 31-33, Rue Boinod, Paris
MACHINES A VAPEUR DE TOUS SYSTÈMES
Croix de la Légion d'Honneur en 1888. - 4 Médailles d'Or à l'Exposition de 1889.
13 Diplômes d'Honneur de 1868 à 1888.

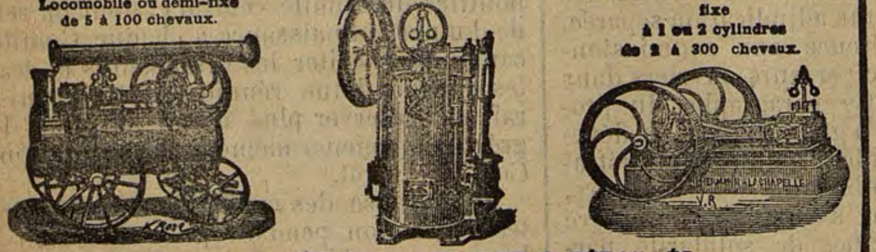

ENVOI FRANCO DES PROSPECTUS DÉTAILLÉS

Anémie, Maux d'Estomac, Fièvres

QUINA-LAROCHE

Médaille D'OR
Exposition Internationale Vienne 1883
Par l'Etat à Laroche

Médailles D'OR
Expositions Paris 1879, Nice 1883, etc.
Travaux scientifiques 1811

Récomp^se de 16.600 francs

PARIS, 22 ET 19, RUE DROUOT

LE MÊME FERRUGINEUX

Sang pauvre — Manque de forces
Croissance difficile — Lymphatisme,
Très utile aux Nourrices et aux Enfants

LE MÊME PHOSPHATÉ

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR FAVORI DES CHEVEUX.

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. 92 Bd. Sébastopol, Paris.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Supérieur pour guérir RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, LUMBAGO, BLESSURES, PLAIES. — Topique excellent contre CORS, ŒILS-DE-PERDRIX. — 1 fr. dans toutes les Pharmacies. (exiger notre signature).

Maison Hermann-Lachapelle J. BOULET* & Cie, Successeurs
31, 33, Rue Boinod, à Paris
CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR 1888
Quatre Médailles d'Or, Exposition Universelle 1889. — Cl. 49, 50, 52, 64

APPAREILS CONTINUS

Siphons à Grand et Petit Levier

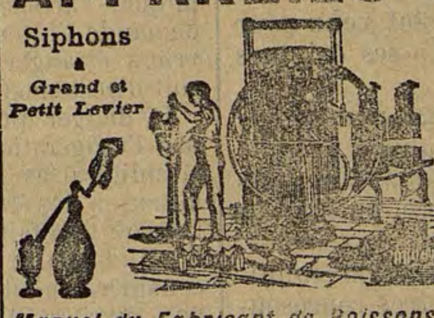

Pour la fabrication de toutes espèces de Boissons gazeuses, Soda-Water, VINS MOUSSEUX

LES SEULS ARGENTÉS A L'INTÉRIEUR

Siphons de toutes Formes et de toutes Couleurs.

Manuel du Fabricant de Boissons gazeuses. PRIX 5 FRANCS
Envoi franco des Prospectus détaillés.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 Médailles d'Or : Bruxelles 1880 — Londres 1884
Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ en l'an 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. »

Maison fondée en 1807
Agent général : SEGUIN 3, rue Huguerie, 3 BORDEAUX

Elixir 2f, 4f, 8f, 12f et 20f; Poudre 1f 25, 2f, 3f; Pâte 1f 25, 2f;
Elixir, flacon de 1 litre, 20 fr.
Envoi franco du flacon de 2f contre 2f 50 timb.-p^te ou mandat.
Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

ANTINÉVRALGIQUE RUSSE (Moscovite)
Provenant de la Pharmacie de
ROMAN ROMANOVITCH KOEHLER
à MOSCOU

Remède nouveau en France, infaillible et calmant instantanément les MIGRAINES et les autres MAUX DE TÊTE NERVEUX.
PRIX DE LA BOITE POUR UN LONG USAGE, AVEC L'INSTRUCTION : 4 FR.
Maison à MOSCOU : R. R. KOEHLER, Pharmacien-Droguiste, N° 1, Voronia Oulitza.
Se vend dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger.
Agent général à Paris : A. GASSIER, 39, Boulevard de Strasbourg.
Expédition franco contre mandat ou timbres-poste.

Le Secrétaire-Gérant : L. MÈGE.

Nancy, imprimerie A. Nicolle, 25, rue de la Pépinière.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL

ELECTEURS !

Nous vous présentons, pour les élections municipales du 1er mai, une liste de candidats républicains composée de dix-huit conseillers sortants et de dix-huit noms nouveaux choisis par les groupes républicains des quatre cantons de Nancy.

Ces groupes sont constitués depuis plus d'un an; ils sont restés constamment ouverts à toutes les bonnes volontés : pour en faire partie on n'a jamais demandé qu'une adhésion à nos institutions constitutionnelles sans distinction de nuances entre républicains.

Au point de vue purement municipal, nos candidats, se référant au programme adopté par la réunion des quatre groupes, s'attacheront, s'ils sont élus, à satisfaire les légitimes aspirations de notre cité en exécutant les travaux publics que la situation des finances leur permettra d'entreprendre, en particulier ceux qui intéressent l'hygiène et la voirie.

Nous recommandons nos candidats comme fermement attachés à la République, respectueux des droits de tous, mais ne cachant pas leur drapeau, et résolus, s'ils obtiennent votre confiance, à ne rien négliger pour diriger, au mieux des intérêts publics, les affaires de la Ville de Nancy.

LE COMITÉ CENTRAL RÉPUBLICAIN.

CANDIDATS
PRÉSENTÉS
par le Comité central républicain

MM.
Maringer *Adjoint sortant.*
Royé —
Lanique —
André *Conseiller sortant.*
Bastien —
Demonet —
Frühinsholz (Auguste) —
Gaudchaux-Picard —
Giron —
Grillon —
Guérin —
Gutton —
Dr Henrion —
Lombard —
Dr Parisot —
Pernot —
Spire —
Steinmetz —
Bize, *président de l'Association « La Fraternité des Agents des trains ».*
de Courteville, *avocat.*
Deville, *ancien brasseur.*
Dusaulx, *confiseur.*
Grosjean (Camille), *charpentier.*
Grosjean fils, *jardinier.*
Klein, *chef d'entretien à la Cie de l'Est.*
Krug (Alfred), *industriel.*
Lacour, *peintre.*
de Langenhagen, *manufacturier.*
Le Monnier, *professeur à la Faculté des sciences.*
Maire, *tourneur mécanicien.*
Peltier, *marchand de bois.*
Royer, *pharmacien.*
Sorel, *industriel.*
Stamm, *tailleur de limes.*
Stoeber, *docteur en médecine.*
Zoutter, *employé de commerce, président de la Société des employés de commerce.*

Les 36 candidats dont les noms précèdent protestent à l'avance contre l'inscription de leur nom sur toute autre liste.

Avant de s'occuper de la liste de candidats que le Comité central républicain présente aux suffrages des électeurs de Nancy, il convient de dire un mot du Conseil municipal dont les pouvoirs expirent et de l'administration qui exprimait sa pensée et exécutait ses décisions.

Qu'on puisse émettre des critiques sur les actes de ce conseil et de cette administration pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, nous ne songeons pas à le contester. Il n'y a rien de parfait en ce monde, et d'ailleurs les actes les plus louables à un certain point de vue, examinés à un point de vue différent, peuvent être censurés plus ou moins justement, ou tout au moins comportent des réserves.

Nous ne voulons ici que jeter un regard d'ensemble sur l'administration de la ville de Nancy de 1888 à 1892. Or, nous affirmons sans crainte d'être sérieusement contredits, que ce regard d'ensemble, favorable au conseil qui va se séparer, démontre que les intérêts municipaux avaient été placés entre les mains d'hommes honnêtes, consciencieux, soucieux du bien public et résolus à remettre à leurs successeurs, non seulement intact mais encore enrichi, le dépôt précieux qui leur avait été confié.

La situation matérielle de la ville a certainement gagné et sa situation financière n'a pas périclité. Des travaux nombreux ont été exécutés sans impôts ni emprunts nouveaux ; plusieurs services ont été améliorés ; d'autres réformes ont été amorcées ; les œuvres et les sociétés utiles ont été soutenues et encouragées ; la population laborieuse a pu constater, à diverses mesures, le souci de l'administration municipale pour les questions qui touchent à ses besoins ; les syndicats ouvriers eux-mêmes, au nom desquels on mène une campagne si violente contre les républicains à qui la majorité des électeurs avait commis le soin de diriger nos affaires, sont bien obligés en constatant l'accueil fait à leurs requêtes, de reconnaître le libéralisme et la bienveillance des autorités contre lesquelles on ne cesse de les exciter.

En somme, le conseil actuel, en passant la main à son successeur, peut se retirer la conscience tranquille, non sans quelque fierté, la fierté du devoir accompli, en dédaignant des attaques injustes et des dénigrements calomnieux.

De son côté, l'administration, sortie de son sein, mérite un témoignage analogue. Ayant tenu le gouvernail dans des temps particulièrement difficiles, ayant eu subir le contre-coup de passions politiques très ardentes, dont les manifestations à diverses reprises ont frisé l'émeute, elle a triomphé de ces émotions passagères et maintenu l'ordre sans laisser de son intervention aucune trace fâcheuse, aucun souvenir douloureux. Sa prévoyance, son tact, sa fermeté calme, son souci d'éviter toute apparence de provocation et de violence inutile, ont sauvegardé la paix publique dans notre cité, et ce résultat, obtenu sans fracas, repose sur une réalité si évidente et si peu discutable que le président de la République n'a pas hésité un instant à accepter l'invitation d'assister aux fêtes de juin que l'honorable maire est allé lui faire au nom de la ville de Nancy.

Comme on l'a vu par la liste qui précède, dix-huit conseillers sortants se représentent au suffrage de leurs concitoyens. En votant sur leurs noms, ceux-ci trouveront une occasion toute naturelle de témoigner leurs sentiments pour l'ancien conseil.

Quant aux conseillers qui rentrent dans la vie privée, la plupart d'entre eux, sollicités par des électeurs, ont refusé de se laisser reporter, jugeant, à tort le plus souvent suivant nous, au moins quant au premier des deux motifs qui suivent, que le moment de prendre leur retraite était venu ou qu'il était sage de laisser un certain nombre d'hommes nouveaux se rompre au maniement des affaires publiques.

Parmi les conseillers qui, à notre connaissance, se sont soustraits aux avances